



JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 21 – 2009

Séance

du vendredi 18 décembre 2009

Présidence : Vincent Wermeille, président du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Ordre du jour :

1. Communications
2. Questions orales
3. Elections au Parlement
 - 3.1. Président du Parlement
 - 3.2. Premier vice-président
 - 3.3. Deuxième vice-présidente
 - 3.4. Deux scrutateurs
 - 3.5. Deux scrutateurs suppléants
4. Elections au Gouvernement
 - 4.1. Président du Gouvernement
 - 4.2. Vice-président du Gouvernement
8. Interpellation no 761
Construction d'éoliennes dans le Jura : une redéfinition des sites prioritaires n'est-elle pas nécessaire ?
7. Question écrite no 2311
Médecin malgré lui. Philippe Rottet (UDC)
5. Motion no 923
APG pour chômeurs : vers une solution cantonale ? Pierluigi Fedele (CS-POP)
6. Postulat no 285
Allocation de soutien aux parents qui élèvent leurs enfants en famille. Jean-Pierre Bendit (PDC)
20. Résolution no 121
Non à une révision de l'assurance chômage injuste et synonyme d'exclusion. Pierre-André Comte (PS)
21. Résolution no 122
Préserver une identité culturelle régionale forte. Raphaël Schneider (PLR)

(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

1. Communications

Le président : Mesdames et Messieurs, Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs, j'ai aussi le plaisir de saluer ce matin l'épouse de Michel Juillard ainsi que les membres de la famille de Monsieur le ministre Charles Juillard.

Dans les communications, je n'ai pas de communication particulière à faire sinon vous dire que Pascal Haenni fonctionnera comme scrutateur remplaçant en l'absence du scrutateur suppléant Nicolas Eichenberger.

Je tiens aussi à féliciter le ministre Charles Juillard pour sa récompense, qu'il vient de recevoir, sa râpe d'or. (*Rires et applaudissements.*)

Voilà, nous passons directement au point 2 de l'ordre du jour.

2. Questions orales

Déconvenues de la promotion économie

M. Pierre-André Comte (PS) : Ma question s'adresse à Monsieur le ministre de l'Economie et président du Gouvernement.

Ces derniers temps, on vous a beaucoup vu en grand équipage vous rendre à de brillantes inaugurations ou autres raouts festifs, à l'occasion desquels votre gloire apparaissait à chacun de nous. Vous vous rengorgiez de moult succès et, pour ainsi dire, d'avoir conquis le monde. Trois grandes batailles vous désignaient à la postérité : Franck Müller vous ceignait d'une couronne, Crown Forex vous gratifiait d'un sceptre, Canéo SA vous assurait une cour. Vous nous racontiez Arcole, Austerlitz, Wagram. Et puis les nouvelles arrivèrent. Ce fut Trafalgar, la Bérézina et Waterloo ! Le langage animalier lui-même souffrait de nous révéler sa vérité : au lieu de bêtes de combat, il s'agissait de canards boiteux ! Franck Müller s'abîmait en vol, Crown Forex sombrait dans l'arnaque boursière, Canéo fonçait tête basse à la liquidation judiciaire.

Que nous avez-vous dit au lendemain des royales déculottées ? Pour Franck Müller, vous avez arboré une mine de chien battu et avez forcé sur la confusion. Pour Crown Forex, oubliant votre ancienne condition d'instituteur déconfit face au garnement qui déserte ses responsabilités, vous avez affirmé que «c'est pas moi, c'est l'autre» ! Je vous cite : «Ce n'est pas un échec de la promotion économique jurassienne actuelle. Ce dossier est ancien et la promotion économique a été réorganisée depuis. Mais c'est un échec du système de promotion économique qui a prévalu avant 2006 et qui était fortement intégré dans le DEWS» ! Avant moi – je ne vous cite plus là – c'était le désert, depuis moi, c'est le nirvana ! Pardonnez-moi la trivialité du propos mais on a là comme un problème de loyauté.

Donc, à propos de Canéo SA, une nouvelle déconvenue retentissante semble se dessiner alors que vous chouchoutez cette société en l'emmenant dans vos bagages lors d'un mémorable voyage en Chine ! Plus ! Il est même arrivé que les représentants de Canéo vous entourent lors d'une présentation des activités de la promotion économique jurassienne. Que nous direz-vous à ce propos ? Que le sol était gelé ? Que vos services avaient la grippe A ? Que le fantôme de Jean-François Roth hante encore les couloirs de votre palais ? Que Charles Juillard aurait pu vous prévenir, lui qui sait tout ? (*Rires.*) Que Laurent Schaffter aurait dû être au courant puisqu'il est ajoutot ? (*Rires.*) Que Philippe Receveur aurait pu deviner les ennuis de santé de la société ? Qu'Elizabeth Baume-Schneider vous a jeté un sort ? Ou peut-être, et cela sera sûrement vrai, qu'un journaliste vous a joué la trignollette en vous interprétant à mauvais escient ? Je suis impatient de savoir, Monsieur le Ministre.

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Quelle verve pour cette dernière séance du Parlement jurassien en 2009 ! Monsieur le Député, ainsi que j'ai eu l'occasion de vous le dire, vous avez cité différentes entreprises et je vous ai dit que mes propos, qui ont paru dans la presse, n'étaient pas exactement ceux que j'ai tenus puisque les questions qui étaient posées : est-ce que la promotion économique jurassienne ne va pas ? Est-ce que c'est un échec de cette promotion ? Or, j'ai parlé d'un échec d'un projet et pas de la promotion dans son entier.

D'autre part, non seulement vous interprétez mes propos mais, effectivement, ils l'ont été dans l'article concerné.

Mais pour revenir au sujet de la promotion économique, je peux vous dire qu'en parallèle et dans le prolongement du départ de l'ancien délégué au développement économique à l'étranger en 2006, le secteur de la promotion économique exogène a été réorganisé déjà avant 2006 et cette réorganisation, qui a été initiée précisément par mon prédécesseur, se poursuit et comporte plusieurs volets notamment et je tiens ici à les préciser puisque vous m'en donnez l'occasion : la dotation en effectif d'une part et d'autre part le partenariat, les procédures de travail et le système d'évaluation.

S'agissant des deux premiers points, un économiste a été engagé en soutien à la promotion économique à l'étranger et le nouveau partenariat, avec BaselArea en remplacement du DEWS, qui va débiter le 1^{er} janvier 2010.

En ce qui concerne les procédures de travail, vous y avez fait allusion, nous les développons. Ceci a déjà débuté, je le dis bien, après 2005. Et bien, nous les développons dans plusieurs directions, aussi bien dans le domaine du service à la clientèle comme par exemple l'appui à l'élabo-

ration de plans d'affaires, à la recherche de financement et de partenaires ainsi que sur le plan interne, et c'est important, par exemple les aspects de pertinence et de diligence. Ces derniers aspects sont importants aujourd'hui puisque c'est en lien avec la mondialisation des échanges. Et ce renforcement, Monsieur le Député, des dispositifs de vérification relative aux origines des fonds, au parcours et au profit des promoteurs ainsi que des investisseurs se met en place en collaboration avec des spécialistes en la matière.

Pour terminer, je dirais également qu'en matière de promotion économique à l'extérieur du Canton, vous savez très bien que le risque zéro n'existe pas. L'erreur ou l'échec peuvent exister. D'ailleurs, l'expérience le montre : plus de la moitié des nouvelles entreprises – un article a paru par ailleurs hier à ce propos – ne survivent pas à leurs cinq premières années d'existence. S'il faut reconnaître ce droit à l'erreur et à l'échec, il faut prendre les mesures qui, autant que faire se peut, permettent de limiter ce risque.

En conclusion, par rapport aux entreprises que vous avez citées, il est vrai que c'est déjà des dossiers anciens mais il y a des dossiers aujourd'hui qui nous préoccupent également, et bien vous saurez, sans les citer nommément, que les entreprises dont vous avez parlé, deux d'entre elles, n'ont pas été aidées financièrement avec les impôts du contribuable jurassien.

M. Pierre-André Comte (PS) : Je ne peux pas être satisfait.

Opposition à la révision de l'assurance chômage décidée par les Chambres fédérales

M. Gilles Pierre (PS) : Tout à l'heure, notre Parlement votera une résolution adressée aux Chambres fédérales, demandant à celles-ci de renoncer à une révision de l'assurance chômage socialement et économiquement désastreuse. Rédigée par notre collègue Pierre-André Comte, cette résolution presse notamment le Conseil des Etats de ne pas entrer en matière sur les propositions du Conseil national.

Nous savons, chers collègues, que la révision voulue heurte le Gouvernement et la majorité d'entre nous, chers collègues, parce qu'elle est pourvoyeuse d'injustices, qu'elle fustige la jeunesse alors que celle-ci ne demande rien d'autre que de pouvoir rejoindre le marché du travail après l'apprentissage ou les études, qu'elle fait enfin peser de lourdes menaces sur la sécurité sociale dans notre Canton et plus largement dans le pays.

Ces derniers jours, nous avons pris connaissance de l'opposition du Gouvernement aux mesures prévues par la Chambre du peuple. Par la voix du ministre de l'Economie, ses craintes et son désaccord ont été exposés publiquement dans la presse écrite. Nous saluons cette réaction qui va dans le sens des intérêts fondamentaux du Jura.

Nous sommes, Mesdames et Messieurs, en colère face aux dérives d'une politique fédérale dont un des buts quasi obsessionnels est de trouver des boucs émissaires, de désigner des coupables et de faire tomber la guillotine sur les plus faibles et les plus démunis de notre société. Pendant ce temps-là, les voyous responsables de l'embarquée catastrophique de l'UBS courent toujours dans la nature, impunément. Mieux, ils sont acquittés ! Et, en plus, on apprend que leurs bonus seront encore plus hauts qu'avant le début de la

crise ! C'est lamentable, dégueulasse, inacceptable ! Il n'y a pas d'autres termes pour qualifier l'inqualifiable !

Je ne veux pas anticiper sur le débat de tout à l'heure mais la question mérite d'emblée d'être posée. Quels sont les moyens de l'Etat, Madame et Messieurs les Ministres, pour contrecarrer les décisions iniques prises au niveau des Chambres fédérales ? Parmi celles qui pourraient être envisagées à la lecture des commentaires parus dans les médias, la constitution d'un front commun intercantonal romand ne pourrait-elle pas voir le jour et organiser la résistance face à l'arrogance fédérale ?

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Dans son projet de révision, le Conseil fédéral proposait un équilibre entre 530 millions d'économies dans les prestations et 875 millions dans les recettes.

Cet équilibre est ressorti totalement inversé au Conseil national, qui a mis tout le poids sur la diminution des prestations. Ainsi, les mesures proposées à l'encontre des jeunes demandeurs d'emploi sont complètement exagérées et contreproductives. Il en est de même, Monsieur le Député, nous partageons cette analyse, s'agissant des personnes de plus de 55 ans, en raison notamment des difficultés liées à leur réinsertion, et de l'abandon de la possibilité de prolongation des indemnités de 400 à 520 accordée aux régions particulièrement touchées, tels le Jura, Neuchâtel et le Jura bernois.

L'assurance chômage a certes besoin d'être assainie mais pas de cette manière. Ainsi que vous le savez, le canton du Jura a proposé à ses homologues de l'Arc jurassien d'adresser une demande au Département fédéral de l'Economie afin d'augmenter la durée maximale du chômage partiel de dix-huit à vingt-quatre périodes. Berne et Neuchâtel ont adhéré à la démarche. Le canton de Vaud préfère attendre et se prononcer éventuellement l'année prochaine.

De même, un courrier sera adressé ces jours prochains à la Conférence des chefs des départements de l'Economie de Suisse occidentale et portant sur la révision de l'assurance chômage, traitée précisément par le Conseil national, afin de demander qu'une réflexion urgente soit menée car il est impératif de tenir compte des conséquences sur le système de sécurité sociale pris dans sa globalité.

Il va de soi que d'autres démarches seront entreprises, notamment avec les parlementaires fédéraux jurassiens qui seront bien entendu consultés.

M. Gilles Pierre (PS) : Je suis satisfait.

Aire d'accueil des gens du voyage

Mme Françoise Cattin (PCSI) : Alors que cet emplacement n'était que provisoire, voilà près de quinze ans que le Gouvernement jurassien installe les gens du voyage dans un aménagement de fortune devenu inacceptable.

Après plusieurs interventions parlementaires dénonçant ces conditions d'accueil peu appropriées, accentuées par un cumul d'inconvénients que cela génère, l'urgence d'aménager une aire d'accueil digne de ce nom n'est plus à démontrer.

Petite lueur d'espoir en février dernier puisque l'on nous annonçait que le dossier tant attendu prenait enfin forme. En

autorisant le dépôt public d'un plan spécial cantonal, une nouvelle étape était franchie. Le Gouvernement jurassien confirmait sa volonté d'affecter un terrain en zone à bâtir afin de réaliser l'ensemble des équipements nécessaires à une telle aire.

Confiants dans l'évolution de ce nouvel aménagement, c'est avec étonnement que nous avons appris par les médias la suspension de procédure de ce plan spécial. Il est évoqué l'éventuel agrandissement du centre d'entretien dans le cadre de la Transjurane.

Bien que ce projet de développement soit très important, il n'est toutefois pas concevable que la procédure du plan spécial concernant cette aire d'accueil devienne caduque. Envisager de s'orienter vers une réévaluation du projet à la quête de nouvelles démarches n'est pas correct. Une fois de plus, cela signifie un report important de cet aménagement lié à la complexité des diverses procédures.

Certes, le Gouvernement prétend ne pas avoir abandonné le projet mais confirme l'effet suspensif dans l'attente d'informations de la Confédération. De ce fait, je demande donc au Gouvernement de me confirmer ses réelles intentions dans la réalisation de ce dossier et à quand une aire d'accueil pour les gens du voyage ?

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Equipement : Comme vous l'avez dit Madame la Députée, nous avons suspendu la procédure du plan spécial pour le site d'accueil des gens du voyage. Je dis bien suspendu dans la mesure où une bonne nouvelle est tombée, c'est-à-dire que la Confédération a décidé de confier au canton du Jura, au centre d'entretien de Delémont, la totalité de l'entretien de l'autoroute A16 de Boncourt à Bienne. Alors, bien entendu, cette nouvelle, qui doit naturellement déboucher également sur des créations d'emplois, nous a interpellés puisqu'elle a pour conséquence qu'il faut envisager l'agrandissement du centre A16 de Delémont. Pour agrandir le centre A16, il faut pouvoir disposer de terrains à proximité du centre et le terrain qui est prévu dans le plan spécial pour les gens du voyage est situé à proximité du centre A16.

Nous sommes en discussion actuellement avec l'Office fédéral des routes pour qu'il nous donne, de manière très précise et le plus rapidement possible, des indications concernant l'agrandissement, les surfaces nécessaires, pour pouvoir réaliser cet entretien à partir de 2016 de Boncourt à Bienne. Nous aurons ces discussions au début de l'année prochaine. Nous attendons des réponses à ce sujet.

Alors, bien entendu, il existe deux possibilités d'agrandir le centre : au sud-est ou au nord-est, c'est-à-dire en direction du terrain prévu pour les gens du voyage. Le Gouvernement, s'il a le choix, s'il peut choisir, va privilégier le site qui n'empiète sur le terrain des gens du voyage. Mais il doit préserver sa décision dans la mesure où il attend des indications de l'Office fédéral des routes.

Ici, je peux vous confirmer la volonté du Gouvernement de trouver une solution pour accueillir les gens du voyage et que, dès que nous aurons des informations, nous pourrons, si ce site n'est pas concerné, poursuivre l'élaboration du plan spécial

Mme Françoise Cattin (PCSI) : Je suis partiellement satisfaite.

Retard dans les délais de construction de l'A16

M. Paul Froidevaux (PDC) : Lors de la séance du Parlement d'octobre dernier, une résolution interpartis, intitulée «Achèvement des travaux de la Transjurane : respect des délais», a été acceptée par 55 députés. Elle faisait suite aux intentions prêtées à la Confédération de réduire ses investissements, notamment en infrastructures ferroviaires et routières.

Par cette résolution, il était demandé au Gouvernement qu'il fasse rapidement la lumière sur les intentions du Conseil fédéral et, cas échéant, qu'il s'engage à tout mettre en œuvre pour que la Transjurane soit achevée dans les délais prévus, c'est-à-dire pour l'année 2014.

A cette occasion, le Gouvernement, par la voix de son ministre de l'Environnement et de l'Équipement, nous a rassurés quant aux intentions de la Confédération, laissant à croire que les délais allaient être respectés.

Moins de deux mois plus tard, quel n'a pas été notre étonnement d'apprendre que la nature très instable du massif entre Courrendlin et Choindex engendrerait un report de deux ans du tunnel de Choindex. Comment peut-on imaginer qu'en si peu de temps les choses aient évolué pareillement ou alors on ne nous dit pas tout ?

Aussi, je demande au Gouvernement qu'il nous explique comment se peut-il qu'en un laps de temps aussi court la situation ait pu se dégrader à ce point et quelles dispositions entend-il prendre pour raccourcir ce nouveau délai ?

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Équipement : Soyez rassuré, on va tout vous dire Monsieur le Député.

Donc, le 25 novembre dernier, vous avez accepté une résolution, une résolution qui demandait au Gouvernement de tout entreprendre pour que Moritz Leuenberger renonce à son soi-disant projet de réduire les crédits A16 et que le délai de 2014 soit respecté.

Nous vous avons répondu que ces informations étaient erronées et que les crédits A16 étaient assurés. Lors de ces débats, nous n'avons pas confirmé de délai pour la section 8 et pour les raisons suivantes : le percement du tunnel de reconnaissance du tunnel de Choindex s'est terminé le 6 novembre 2009 avec dix-huit mois de retard. Afin de connaître les causes et les effets de ce retard et en vue de renseigner le Gouvernement sur un éventuel report, un rapport a été demandé aux Ponts et chaussées avec pour mandat de tout entreprendre pour respecter le délai de 2014. Le Gouvernement a pris connaissance de ce rapport le 1^{er} décembre, soit quelques jours après l'acceptation de votre résolution.

Alors, malgré toutes les mesures prises pour réduire ce retard, un report de deux ans a dû être constaté. Seul le déplacement de la montagne aurait été une solution, Monsieur le Député, et toutes les résolutions n'y auraient pas suffi.

En ce qui concerne les mesures prises ou à prendre pour réduire ce délai, en voici le détail : en premier, nous avons programmé les travaux de la tranchée nord au plus juste à la suite de ceux de la galerie de sondage. Ils ont été mis en soumission ce printemps déjà et ont déjà débuté de manière à ne pas perdre un jour entre le repli des installations de l'entrepreneur de la galerie et le début du terrassement de la tranchée.

Autre mesure : le programme des dix-huit kilomètres de pieux forés devenus nécessaires au blindage de la tranchée, aussi pour des raisons de sécurité pour les travailleurs sur place, nous devons planter dix-huit kilomètres de pieux. Ce délai, lui, a aussi été comprimé au maximum. Ceci a permis, malgré les cinq niveaux d'ancrage prévus par endroit, d'obtenir l'engagement de l'entrepreneur de réaliser cette tranchée en quinze mois à compter du 1^{er} décembre 2009.

En ce qui concerne le tunnel proprement dit, nous envisageons une partie de l'excavation depuis le portail sud, c'est-à-dire que nous allons engager l'excavation par les deux bouts du tunnel, sans évacuation à travers Courrendlin des déblais pour pallier au long délai nécessaire au franchissement de cette fameuse mollasse alsacienne qu'on a trouvée au nord.

La réflexion se porte encore sur l'opportunité et les gains effectifs d'un travail à trois postes et de travaux de bétonnage de la voûte à partir du portail sud aussi.

En plus, lors de la rédaction de l'appel d'offres, nous accentuerons, au niveau des critères d'adjudication, l'attractivité de la présentation d'un programme de travail raccourci. Selon les techniques proposées par les entreprises candidates, une réduction du délai 2016 reste donc possible.

Voilà, Monsieur le Député, nous pouvons ici vous confirmer que tout est et sera entrepris par le Service des ponts et chaussées et par les entreprises engagées sur ce chantier en vue de réduire au maximum les délais de constructions de l'A16.

Je vais terminer avec une bonne nouvelle : le tronçon Boncourt–Bure, planifié pour 2011, reste planifié pour 2011 et le tronçon Bure–Porrentruy pour 2014 reste planifié pour 2014.

M. Paul Froidevaux (PDC) : Je suis satisfait.

Maintien des lieux-dits en patois dans les communes

M. Michel Choffat (PDC) : L'article 42, alinéa 2, de la Constitution jurassienne précise que «l'Etat et les communes veillent et contribuent à la conservation, à l'enrichissement et à la mise en valeur du patrimoine jurassien, notamment du patois».

Depuis de très nombreuses années, l'école jurassienne s'investit – et j'en sais gré à Madame la ministre – afin d'éviter que ce langage ne tombe dans l'oubli total.

D'un autre côté, on entretient ou on reconstruit des murs de pierres sèches, on investit des sommes considérables pour restaurer et conserver des monuments historiques et c'est tant mieux ! Mais tout cela pour de la pierre...

«Mains dâli, tot c'que nos fains po dés pieres, ât-ce qu'an n'sairait l'faire po nôt' véye djâsè ?»

Le patois fait partie intégrante de notre patrimoine, au même titre que les pierres. Alors, devons-nous réellement épurer tous les plans cadastraux qui sentent si bon le langage de nos ancêtres ? Ne devons-nous pas nous engager à tous les niveaux pour sauver ce qui peut encore l'être ?

Dès lors, le Gouvernement ne trouve-t-il pas paradoxal, voire contraire à la Constitution, le choix de certaines com-

munes de vouloir remplacer les appellations originelles de lieux-dits au profit de traductions souvent peu heureuses ? Si oui, qu'entend-il entreprendre pour sensibiliser les communes à la richesse de ce patrimoine linguistique et à la nécessité de maintenir des appellations ancestrales ?

«Rébiaie l'patois, ç'ât ébieugi ïn aivoi, ç'ât piedre ïn pô d'son aïme !»

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre : Monsieur le Député, je suis désolée, je n'ai pas compris la fin. (*Rires.*) J'aurais pu dire «ni peu ren», c'est tout ce que je peux dire en patois. Ou bien «in'sep», voilà ce que je peux encore dire. C'est les langages de ministre.

Plus sérieusement, grâce à cette question, je me suis un petit peu informée et renseignée. En fait, les changements d'inscription au cadastre, la plupart du temps, se font lors de remaniements parcellaires ou bien lors de procédures de réquisition dans le cadre du Registre foncier.

Il y a une ordonnance qui précise cette procédure et elle est peut-être un petit peu infidèle par rapport à l'esprit de la Constitution parce qu'elle indique (je cite) : «Epuré – c'est déjà un titre ou tout petit peu délicat – les noms locaux en collaboration avec le conseil communal et l'Office du patrimoine historique». Alors, à priori, cela ne présage rien de bon lorsqu'on dit qu'on veut épurer des noms et puis les modifier ou bien, somme toute, les abandonner.

Au niveau de l'Office de la culture, on m'a indiqué que, très clairement, le choix des lieux-dits appartient donc aux autorités locales mais l'Office de la culture peut les rendre attentives sur la nécessité de maintenir certains termes en patois pour autant qu'ils correspondent encore à des lieux-dits et à une manière de les exprimer dans la vie locale vilgeoise.

Et puis surtout, après discussion à l'Office de la culture, on s'est dit qu'on allait être peut-être plus précis ou plus rigoureux pour éviter des francisations un brin brinquebalantes, si j'ose le dire ainsi, parce qu'il y a des termes patois qui sont francisés et qui deviennent juste n'importe quoi et qui amènent à de la confusion.

Donc, soit on maintient le terme patois lorsque c'est adéquat et que cela correspond à la compréhension de la population locale, si je peux le dire ainsi, et que tout le monde dit ce terme-là, soit on francise mais véritablement et alors, là, on a un côté historique quand on va regarder les anciens cadastres et la réalité de la vie quotidienne. Parce que, au niveau de l'office, on m'a indiqué que si l'empirisme fonctionne de manière plutôt adéquate la plupart du temps, on a quand même des erreurs crasses par rapport à des francisations. Alors, on m'a donné des exemples, j'en aurais toute une liste : «la peute Côte» ou «le Pe Cras», qui deviendraient la vilaine forêt ou le vilain talus, cela ne se dit pas du tout; alors, on les maintient et les gens du village savent de quoi on parle. Par contre, «Tchie Bovie» devient «Chez le Bouvier», «Tchie la Djeainne», c'est «Chez la Jeanne» et puis cela ne sert plus à grand-chose de maintenir «Tchie la Djeainne». Je ne sais pas comment prononcer mais, enfin, je m'excuse de ne pas être tout à fait adéquate. En plus, je n'ai sûrement pas l'accent ajolot, j'ai encore peut-être un accent franc-montagnard pour les prononcer.

Donc, ce à quoi je peux m'engager, c'est de demander à l'Office de la culture d'être rigoureux dans la francisation lorsqu'elle correspond à une demande des autorités commu-

nales parce que c'est quand même cela qui se passe : ce sont les autorités communales qui disent «on ne veut plus ces noms en patois» et qui, en plus, les réduisent parce que, sur certaines parcelles, il y avait vraiment autant de noms que de parcelles. Le propre du remaniement parcellaire, c'est justement aussi d'avoir des plus grandes parcelles. Donc, souvent, on n'a plus qu'un nom pour une surface plus grande. Donc, on ne maintient pas tous les termes en patois.

Je pense ne pas satisfaire totalement l'ambassadeur du patois au sein du Parlement jurassien mais je m'engage à ce qu'on maintienne, la plupart du temps, les termes en patois ou, en tous les cas, qu'on ne les «bâtardise», pas si j'ose le dire ainsi, en les francisant de manière inadéquate.

M. Michel Choffat (PDC) : Je suis partiellement satisfait.

Date de mise en vigueur du concordat HarmoS

M. Guillaume Lachat (PCSI) : Le Parlement a adhéré courant 2008 au concordat intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire, plus couramment appelé HarmoS. Plus de dix cantons l'ont ratifié. L'accord remplit par conséquent les conditions pour qu'il soit mis en application. La mise en vigueur d'HarmoS et ses éventuelles mesures transitoires dépendent désormais uniquement de la volonté du canton du Jura.

Or, diverses informations contradictoires circulent quant à la date de son entrée en vigueur et les mesures qui l'accompagneront. D'où mes questions : HarmoS sera-t-il mis en vigueur dès la rentrée scolaire 2010 ? Si non, une date a-t-elle déjà été fixée ? Des mesures transitoires sont-elles prévues ?

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Formation : Comme l'a relevé fort justement Monsieur le député, le Parlement jurassien a ratifié l'accord intercantonal sur l'harmonisation et la convention scolaire romande et, actuellement, HarmoS est en vigueur étant donné qu'onze cantons se sont déclarés en sa faveur.

Il convient de mentionner que six cantons, par des votes, se sont déclarés contre et que neuf cantons ne se sont pas encore prononcés.

Concrètement, nous avons jusqu'au 31 juillet 2015 pour la mise en œuvre du concordat et, au niveau romand, pour la convention scolaire romande, qui est plus contraignante que le concordat HarmoS.

Sur le plan romand, le canton de Fribourg doit encore voter étant donné qu'il y a eu un référendum.

Où je mets un petit bémol sur ce qu'a exprimé Monsieur le député, c'est qu'on n'est pas complètement libre pour mettre en œuvre HarmoS dans chaque canton parce qu'il y a des modalités, qui sont par exemple le plan d'étude romand : on ne peut pas faire un plan d'étude jurassien tout seuls... enfin, on peut, on en a un actuellement mais je veux dire que le but de l'harmonisation, c'est justement de le faire en commun avec les autres cantons. Et, d'autre part, pour des questions sensibles, notamment l'enseignement de l'anglais qui sera généralisé à partir de la cinquième année à l'école primaire, il faut qu'on ait formé les enseignants pour que cet enseignement soit de qualité et corresponde à la mise en œuvre d'HarmoS.

Donc, sur le plan jurassien, ce qui est décidé, c'est de soumettre au Parlement l'année prochaine une modification de la loi scolaire pour l'obligation de débiter la scolarité, donc l'école enfantine obligatoire, dès la rentrée scolaire 2011. Pour l'introduction de l'anglais en collaboration au niveau romand, on imagine l'introduction généralisée en cinquième en 2013 et en sixième bien sûr l'année suivante, en 2014. Dans le Jura, on aura des phases-pilote par rapport à l'introduction de l'anglais, notamment à Courrendlin et à Porrentruy, dès 2011. Indiquer aussi que le plan d'étude romand, lui, sera introduit dès 2011 déjà.

Dans les autres modifications importantes, donc, là, j'ai mentionné l'enseignement de l'anglais, l'école obligatoire dès l'âge de 4 ans, les plans d'étude, il y a encore la généralisation des horaires-blocs au degré primaire. Et, là, on le voit au niveau jurassien – le Parlement s'était aussi prononcé pour favoriser une harmonisation des horaires scolaires – qu'on a actuellement le 80 % des classes jurassiennes qui ont un horaire harmonisé mais nous n'avons pas encore une collaboration étroite sur tout le Canton quant aux structures d'accueil parce qu'HarmoS proposait aussi que, pour les parents, il y ait le libre choix par rapport à une capacité de structure d'accueil en amont et après l'école. Par rapport à cela, nous travaillons en étroite collaboration avec le Service de l'action sociale et avec mon collègue Philippe Receveur pour vérifier les adéquations avec les structures de jour, crèches ou autres, dans les différentes régions.

Donc, je dirais que la période transitoire débutera très concrètement à la rentrée scolaire 2011 et se poursuivra jusqu'en 2014 avec la fin de l'introduction de l'anglais en sixième année. Nous serons HarmoS compatibles à l'horizon 2014 pour la totalité des éléments, donc tout à fait dans les délais pour être conformes à la volonté de mettre en œuvre en 2015. Je crois qu'il n'y a pas lieu de se précipiter parce qu'il faut chaque fois discuter avec les enseignants pour qu'ils aient une formation adéquate pour que les décisions prises soient mises en œuvre de manière harmonieuse et utile à la scolarisation des enfants.

M. Guillaume Lachat (PCSI) : Je suis satisfait.

Acquisition des appareils de communication Polycom par les SIS

M. Jean-Pierre Mischler (UDC) : Au mois d'octobre dernier, le Parlement jurassien adoptait la nouvelle loi sur le service de défense contre les incendies avec, à la clé, une augmentation des taxes d'exemption.

Avant même que cette loi n'entre en vigueur, voilà déjà que l'Etablissement cantonal d'assurance demande aux SIS régionaux de s'équiper avec les nouveaux appareils de communication Polycom. Selon l'Etablissement cantonal d'assurance, ces acquisitions sont obligatoires et incontournables. Une subvention spéciale devrait être accordée aux SIS pour ces achats.

En principe, qui commande paie ! D'où ma question au Gouvernement : ne serait-il pas logique que ce matériel Polycom soit pris en charge intégralement par l'Etablissement cantonal d'assurance ?

M. Charles Juillard, ministre : Ce n'est pas depuis que vous avez accepté la modification de la loi sur les SIS que les corps de sapeurs-pompiers ont été informés de l'introduction

prochaine du matériel Polycom. Cela fait au contraire plus d'une année et demie que les corps de sapeurs-pompiers savent qu'il faudra, durant l'année 2010, investir dans un minimum d'appareils de transmission pour pouvoir assurer une excellente coordination entre les différents services de secours de la République et Canton du Jura.

Le nombre d'appareils minimum a été fixé à un par village et ce n'est quand même pas énorme par rapport à cela, sachant que l'ECA Jura avait, comme il l'a toujours fait dans ce cadre-là, subventionné très largement ces investissements qui sont normalement de la compétence des communes puisque les corps de sapeurs-pompiers et les SIS restent de la compétence communale.

Lors de sa dernière séance, le conseil d'administration d'ECA Jura, le 4 décembre dernier, a décidé, à titre exceptionnel, de subventionner à raison de 75 % l'acquisition de ces appareils. Des appareils dont les prix baissent un peu tous les jours, heureusement, mais qui devraient être acquis au prix d'environ 3'500 francs par appareil.

Vous constaterez, Monsieur le Député, qu'avec une subvention de l'ordre de 75 %, la charge devient raisonnable et surtout supportable pour les corps de sapeurs-pompiers et les communes, ce d'autant plus, je le répète, que l'information avait été donnée il y a déjà très longtemps de cela.

M. Jean-Pierre Mischler (UDC) : Je suis satisfait.

Acquisition d'un appareil mobile de reconnaissance des plaques minéralogiques

M. Damien Lachat (UDC) : Actuellement, les automobilistes frontaliers qui commettent de petites infractions dans notre Canton échappent à toute amende, d'une part faute de pouvoir être identifiés et d'autre part car les demandes d'entraide internationales ne se font que pour des sommes importantes. Par conséquent, excès de vitesse et mauvais parking restent, pour eux, impunis.

Suivant l'exemple d'autres corps de police, au mois de septembre dernier, la police neuchâteloise s'est équipée d'un appareil mobile d'identification des plaques minéralogiques, qui a en mémoire les véhicules qui ont commis des infractions. Cet instrument permet d'intercepter les conducteurs et de les faire passer à la caisse. La méthode n'a pas tardé à faire ses preuves : après seulement quatre contrôles de quelques heures, ce sont plus de 1'100 amendes qui ont été récupérées pour un montant de 81'000 francs. Comme l'appareil ne coûte que 40'000 francs, le calcul est vite fait. C'est bien plus rapide et rentable que de courir après ceux qui dorment chez nous plus de quatre jours par mois !

Je demande donc au ministre en charge s'il pense également acquérir un appareil de ce genre pour enfin mettre les frontaliers sur le même pied d'égalité que les Jurassiens, du moins concernant les contraventions.

M. Charles Juillard, ministre de la Police : Monsieur le Député, hasard du calendrier, pas plus tard que ce matin ce genre d'appareil est testé en Ajoie ! Et, pour limiter les frais – parce que vous savez que je suis une râpe et je le revendique en tant que ministre des Finances – j'ai conclu avec Neuchâtel un accord, c'est-à-dire que nous allons payer le quart de l'investissement et, comme cet appareil n'est pas utilisé tous les jours, il sera utilisé tantôt à Neuchâtel, tantôt

sur le canton du Jura, ce qui nous permettra, nous l'espérons effectivement, de récupérer de l'argent et de traiter ainsi tous les automobilistes sur le même pied d'égalité.

M. Damien Lachat (UDC) : Je suis très satisfait.

Rapport sur le postulat no 821a accepté le 24 octobre 2007

Mme Erica Hennequin (VERTS) : Au dernier jour du Sommet de Copenhague, où on attend encore un miracle d'ailleurs, il est important de rappeler que, quels que soient les objectifs de réduction des gaz à effet de serre pour 2020 ou pour 2040 qui pourront être décidés dans cet engagement, ce qui est extrêmement important, c'est que ces objectifs ne pourront pas être atteints sans l'engagement fort des collectivités locales.

Que ce soit dans les bureaux, les administrations, chez soi, que ce soient les formes que nous donnons à nos villes et nos villages, nos déplacements quotidiens, le transport de notre nourriture, la qualité de construction ou de rénovation des logements, les décisions publiques locales ont un impact direct sur les émissions de gaz à effet de serre, très liées à notre vie quotidienne... On peut donc affirmer que nous influons fortement, par nos choix, sur environ la moitié des émissions.

Notre Parlement a pris un bon virage le 24 octobre 2007, en acceptant la motion no 821 transformée en postulat. Elle demandait, dans les grandes lignes, de réduire la consommation d'électricité et de produits pétroliers. Le rapport Stern venait de tomber : des mesures radicales devaient être prises dans les dix années pour éviter les pires impacts.

Les intervenants à cette tribune ont soutenu le postulat. Monsieur le ministre de l'Environnement a souligné la nécessité d'étudier globalement la problématique de la consommation d'énergie et d'évaluer les coûts et bénéfices de la mise en œuvre des mesures préconisées. Monsieur le député Pierre-Olivier Cattin a mentionné que, pour la majorité de son groupe, il faut agir et, pour agir, il faut se donner des objectifs. Il a ajouté qu'une décade de la consommation d'énergie se planifiait et que son groupe voulait un signe fort vers un passage aux actes. Monsieur le député Clovis Brahier a précisé qu'il était légitime d'appliquer une politique transparente afin que chacun puisse être sensibilisé et être acteur de la diminution de consommation d'énergie. Il a donné quelques exemples d'économies faciles à réaliser. Un de ses exemples relevait les excès liés aux éclairages de Noël qui illuminent tout, a-t-il dit, sauf ce que l'on fête.

Le président : Madame la Députée, il faut poser votre question, s'il vous plaît !

Mme Erica Hennequin (VERTS) : Oui, d'accord. Je vais poser ma question.

Je voulais encore ajouter que... (*rires*) Madame la députée Maëlle Willemin a également soutenu le postulat, au nom de son groupe. Le futur président de notre Parlement également.

Ma question est la suivante : où le Gouvernement en est-il avec le rapport sur la motion transformée en postulat et quand sera-t-il transmis aux députés ?

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement : Le rapport sur les motions et postulats, que le Gouvernement doit vous fournir, est en cours de préparation. Donc, je vais vous donner en primeur les actions que nous avons conduites suite à l'acceptation de ce postulat.

Vous avez souhaité que le Canton s'investisse dans la réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments de l'Etat. Nous avons adhéré à l'organisme spécialisé «Energho», qui met en place un système de gestion énergétique des bâtiments publics. Nous avons inscrit, pour cette année, deux bâtiments-pilote qui sont en ce moment suivis par cette société en vue d'optimiser le fonctionnement des installations techniques, respectivement proposer des mesures d'assainissement des bâtiments énergivores. Et nous allons, suite à ce rapport qui nous sera fourni sur ces deux premiers bâtiments, poursuivre avec les autres bâtiments de l'Etat, sous réserve des montants budgétaires qui nous seront mis à disposition.

En ce qui concerne l'utilisation du mazout par exemple, comme agent énergétique des bâtiments de l'administration, hormis quelques exceptions, ce dernier a été substitué par le bois, par la géothermie ou encore par le gaz naturel.

D'une manière plus générale, le Canton déploie son programme annuel de soutien aux investissements, respectivement une augmentation du recours aux énergies renouvelables. Ce programme est dépendant des fonds mis à disposition par la Confédération et par le Canton. Pour 2009, nous avons mis plus de 5 millions à disposition pour des projets privés en matière de réduction de consommation d'énergie dans les bâtiments sur territoire jurassien. Plus de 450 demandes ont été satisfaites. Donc, voyez que le Canton s'investit énormément. Ces subventions constituent souvent les fonds propres et permettent d'obtenir des crédits auprès des banques jurassiennes.

Et nous allons prochainement lancer une campagne de sensibilisation auprès du personnel de l'administration afin de les sensibiliser à cette problématique et de réduire notre consommation d'énergie, en particulier d'électricité parce que, là, il y a encore une marge de manœuvre pour réaliser des économies.

Mme Erica Hennequin (VERTS) : Je suis satisfaite.

Parcs payants à proximité des gares

M. Pascal Prince (PCSI) : La République jurassienne a récemment investi plusieurs millions de francs dans l'amélioration des structures d'accueil des gares ferroviaires jurassiennes. Elle a aussi mis en place une communauté tarifaire, que l'on peut qualifier de réussite, et agit activement en faveur des transports publics en finançant par exemple de nouveaux trains pour le nouvel horaire.

Pendant, des places de parc payantes ont fleuri à la fin des travaux dans les gares récemment rafraîchies par les contribuables jurassiens. Une telle pratique peut éventuellement se justifier dans des endroits bien desservis par les transports publics urbains mais, dans les villages comme Courtételle ou Courgenay, ils sont plutôt contreproductifs et rencontrent l'incompréhension. A moins qu'il ne s'agisse déjà d'une mesure préconisée par Monsieur le conseiller fédéral Moritz Leuenberger visant à faire payer les travailleurs pendulaires pour leur besoin de mobilité.

Je pense que la complémentarité rail-route dans la République a tout à perdre par de tels aménagements dans des villages sans réseau urbain de transports publics.

Le renchérissement provoqué par le paiement d'une place de parc risque de changer le choix de mobilité intégrée, comme nous avons jusqu'à présent, par une mobilité uniquement motorisée.

Dans quelle mesure le Gouvernement partage-t-il ma crainte et quels sont les moyens dont il dispose pour influencer la mise en place ou non de telles infrastructures ?

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Équipement : Effectivement, c'est vrai qu'on a vu fleurir ces derniers temps des parcmètres autour des gares jurassiennes qui viennent d'être rénovées. Il s'agit là d'une initiative des CFF. Le canton du Jura est informé mais n'est pas associé à ces projets de mise en place de parcs payants.

Renseignement pris, il y a sur territoire jurassien quelque 300 places dans huit gares et ils envisagent d'aménager ces places de parc. Cela a déjà été fait à Porrentruy et Courgenay. Donc, ils investissent de l'argent pour améliorer la qualité, le marquage, la sécurité, etc. Par contre, ils estiment qu'il faut financer ces investissements et l'entretien de ces parcs, d'où l'introduction d'un prix de parc pour les véhicules.

Les derniers aménagements nous ont effectivement interpellés. Nous nous sommes approchés des CFF puisqu'on rencontre un certain succès en matière de transports publics dans le canton du Jura et le Gouvernement ne souhaitait pas que cette nouvelle taxe conduise à décourager des pendulaires à utiliser les transports publics. Il nous a été répondu que, oui, effectivement, ils constataient, lorsqu'ils introduisaient ces parcs payants, une diminution de l'utilisation et que, au bout de quelque temps, les gens revenaient utiliser ces parcs. Nous ne sommes pas convaincus de cette réponse parce que, renseignements pris à Courgenay, jusqu'à aujourd'hui, pas même la moitié du parking est actuellement occupée. Donc, cela a un effet décourageant sur les pendulaires et ce n'est pas vraiment l'objectif que le Canton poursuit en matière d'extension et d'amélioration des transports publics.

Donc, nous allons intervenir auprès des CFF pour obtenir des chiffres sur ces différents parkings qui ont été rendus payants et s'il est confirmé qu'un certain nombre de pendulaires renoncent aux transports publics et utilisent leur véhicule, nous allons intervenir pour supprimer, voire réduire ces taxes récemment introduites.

M. Pascal Prince (PCSI) : Je suis très satisfait.

Dépôt des armes militaires à l'arsenal

M. Hubert Godat (VERTS) : Il y a deux ans et demi, j'interpellais le Gouvernement sur la possibilité, pour les citoyens soldats jurassiens, de déposer leur arme volontairement et gratuitement à l'arsenal, qui est l'endroit normal où toute arme militaire devrait se trouver. Le ministre de la guerre et des armées (*rires*) m'avait alors répondu que c'était impossible, qu'il fallait respecter la norme juridique de rang supérieur. Nous n'allons pas refaire le débat. Je remarque juste en passant que si les patriotes jurassiens des années de brasse avaient, eux aussi, respecté la norme juridi-

que de rang supérieur, nous serions encore aujourd'hui des citoyens bernois de rang inférieur ! (*Rires*.)

Or, il y a peu de temps, la norme fédérale a changé. Ce qui était impossible ne l'est plus. Ce changement s'est fait sous la pression du bon sens et sans doute aussi à la suite de trop nombreux accidents ou actes tragiques, pas toujours évitables, je vous le concède, mais on aurait pu au moins commencer par ne pas armer le bras des désespérés.

Nous sommes à la veille de ce temps de fête où, pour beaucoup de gens, la solitude et le sentiment de l'échec ont un goût encore plus amer que d'habitude. Une période difficile où la crise fabrique des chômeurs et où le Parlement fédéral arrogant décide de les stigmatiser.

En attendant le temps, pas trop lointain j'espère, où nous rendrons les armes devant l'exigence d'être simplement humains et fraternels, j'aimerais poser deux questions terre à terre au Gouvernement :

- 1° L'administration renseigne-t-elle les citoyens soldats jurassiens sur la possibilité qu'ils auront, dès janvier 2010, de déposer leur arme gratuitement à l'arsenal ?
- 2° Quel accueil l'administration ferait-elle à une épouse ou une mère de famille qui, par souci de sécurité, rapporterait elle-même l'encombrant joujou de son mari ?

Le président : La réponse par le ministre Charles Juillard, chargé entre autres des affaires militaires.

M. Charles Juillard, ministre : Entre autres, merci Monsieur le Président.

Il est vrai, Monsieur le Député, que nous avons renoncé, pour différentes raisons et pas seulement celle que vous avez citée, à mettre en place un système de récupération des armes d'ordonnance pour faciliter leur dépôt en lieu sûr, dépôt volontaire, par les militaires jurassiens. Notamment aussi, pas seulement parce que nous nous inscrivions dans un cadre légal que nous ne maîtrisons pas mais aussi parce que nous n'avions pas de structure destinée à le faire. Et nous avons convenu d'attendre ce que feraient les Chambres fédérales puisque, vous l'avez rappelé, des dispositions légales fédérales ont été modifiées, entreront en vigueur... je ne suis pas sûr que ce soit au 1^{er} janvier 2010 malheureusement parce qu'il y a encore toute une série de dispositions d'application à mettre en œuvre, de telle sorte que, pour ce qui nous concerne, je suis intervenu auprès du conseiller fédéral Ueli Maurer pour faire en sorte que les Jurassiens puissent déposer leur arme, comme il n'y a pas d'arsenal dans le Canton, au moins sur la place d'armes fédérale de Bure.

Cette demande a été prise en compte. Donc, nous n'aurons plus, nous administration jurassienne, à nous soucier de la possibilité de déposer ces armes dans le Jura et de créer une structure particulière pour cela. Cela, c'est pour l'aspect pratique.

Ensuite, pour la deuxième question, et là je pense qu'elle est suffisamment grave pour qu'on n'en rie pas trop parce que cela arrive tous les jours, Mesdames et Messieurs les Députés, que des femmes, des épouses, des compagnes, menacées, se rendent à la police pour signaler leur cas et, soit directement pour déposer ces armes ou pour demander l'appui de la police pour aller saisir ces armes, ce que fait régulièrement la police : elle les met en lieu sûr jusqu'à ce que les procédures soient ensuite mises en œuvre, puisque

la violence conjugale, vous le savez, se poursuit maintenant d'office. La justice se saisit donc de ces dossiers et décide, au bout du compte, de ce que nous devons faire avec les armes qui sont saisies.

Je tiens à vous rassurer, Monsieur le Député. Déjà aujourd'hui et indépendamment du fait de la proximité des fêtes de Noël, les personnes qui se sentiraient menacées, je les exhorte à aller s'adresser aux services compétents et en particulier la police cantonale, soit d'apporter directement les armes, soit de se faire accompagner par la police pour saisir ces armes.

Voilà, Monsieur le Député, la réponse que je peux faire à vos deux questions.

M. Hubert Godat (VERTS) : Je suis satisfait.

Suites données à l'étude complémentaire sur le CREA

M. Joël Vallat (PS) : S'il est un dossier qui tient à cœur des milieux culturels, c'est bel et bien le Centre interjurassien d'expression des arts de la scène, le CREA. Si le Jura peut se targuer d'une belle tradition dans la culture théâtrale et si je salue les efforts consentis par le Département de la Formation et le Canton dans le domaine du théâtre, dans le domaine scolaire et notamment en matière de soutien de «Cours de Miracles» qui réalise un travail remarquable. La commission culturelle interjurassienne y a tenu dernièrement séance et a pu se rendre compte de la multitude de projets déjà réalisés.

Le Jura et la région jurassienne souffrent d'un cruel manque d'infrastructure dans le domaine des arts de la scène et, souvent, des spectacles présentés en Suisse romande ne peuvent être vus dans le Jura.

En mai 2009, par l'intermédiaire de notre ministre, Madame Elisabeth Baume-Schneider, et du conseiller d'Etat du canton de Berne, M. Bernhard Pulver, il a été précisé que le projet CREA était accueilli favorablement dans le Jura et dans le Jura bernois au travers du projet localisé à Delémont.

Différents points de vigilance étaient soulevés comme naturellement le financement de l'infrastructure, la collaboration avec d'autres centres culturels et, immanquablement, la question de la localisation en particulier était un sujet d'inquiétude du côté du Jura bernois.

En mai était proposée une étude complémentaire en vue de la concrétisation du projet et il était précisé que le rapport complémentaire serait remis à fin octobre aux deux gouvernements.

Aussi, à ce jour, je souhaiterais savoir si le rapport a été transmis aux deux Gouvernements et quels en sont les options prioritaires et le calendrier retenu pour en informer les différents milieux concernés.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Culture : En préambule, je rappelle volontiers, pour ce sujet sensible et important qu'est le CREA, que la consultation à laquelle a fait référence Monsieur le député Vallat, tant dans le Jura que dans le Jura bernois, a débouché sur un large soutien de tous les milieux quant à la nécessité de réaliser un centre interjurassien d'expression des arts de la scène, le CREA.

Un petit peu plus précisément par rapport à la question, à savoir est-ce qu'il y avait une attente en matière de politique culturelle dans le Jura pour une telle infrastructure, nous avons 70 % de réponses favorables dans le Jura et 62 % dans le Jura bernois.

De même, la structure originale, parce qu'on sait bien que le CREA n'est pas qu'une salle de spectacle, c'est un centre d'expression des arts de la scène où il y a une volonté d'accueillir des spectacles, une volonté de création et de formation, les réponses étaient également très positives avec plus de 65 % de réponses favorables Jura-Jura bernois ensemble.

Pour la localisation à Delémont, degré d'acceptation à raison de 50 % avec des réserves naturellement plus marquées du côté du canton de Berne et également, comme l'a relevé le député Vallat, des questions et des points de vigilance quant à l'investissement et aux coûts de fonctionnement de la structure. Ainsi, il a été demandé un rapport complémentaire et ce qui paraissait extrêmement intéressant aux deux conseillers d'Etat et aux deux gouvernements, c'est que le Conseil du Jura bernois avait donné un préavis favorable en indiquant qu'il souhaitait une étude complémentaire pour s'engager dans la concrétisation du projet.

Du côté jurassien, tout en étant également attentif naturellement aux coûts de construction et au budget de fonctionnement, le CREA figure dans le programme de législature et est un élément de développement culturel mais également socioéconomique fort pour la région. En effet, on sait que des infrastructures culturelles de qualité sont un élément d'attractivité important pour une région et si nous bénéficions d'une remarquable émulation dans le domaine théâtral, force est effectivement de constater que de nombreux spectacles ne peuvent pas, comme on le dit, tourner dans le Jura alors qu'ils sont présents dans toute la Suisse romande ou dans la France voisine. D'autre part, on le sait aussi, la plupart des troupes doivent à chaque fois avoir un coût somme toute important pour l'infrastructure alors que si l'on avait une salle équipée, le coût pourrait être mis à disposition de la culture en tant que telle. On sait aussi qu'il y a une demande en la matière. La salle de Vicques, qui est d'excellente qualité, est régulièrement sollicitée; quasi tous les week-ends elle est occupée; on doit se battre pour y avoir accès. On sait aussi que, dans un autre domaine, la halle du Marché-Concours, qui permet des congrès, est aussi une infrastructure extrêmement sollicitée. Donc, la clause du besoin, si on peut le dire ainsi, pour le CREA n'est pas contestée.

Le rapport demandé à Blaise Duport a été remis aux deux gouvernements à fin novembre. Du côté jurassien, il sera discuté la semaine prochaine. Du côté bernois, nous avons décidé une rencontre avec mon collègue Bernhard Pulver en janvier pour voir la suite à donner aux options. Les options, somme toute, il n'y a pas de grand secret. Ce qui était demandé d'étudier, c'est la question financière et la question d'une opportunité d'un CREA sur deux sites, un CREA bicéphale avec une salle de spectacles et des infrastructures et un autre lieu pour la création et l'accueil des troupes. Et cet autre lieu, ce n'est pas un secret non plus, c'est Bévillard, c'est le site industriel de l'ancienne usine Schäublin et il a été observé dans cette étude que l'ancienne usine est véritablement un lieu adéquat. Cela permettrait une valorisation d'un élément-phare du patrimoine industriel et ce sont des surfaces extrêmement importantes.

Du côté jurassien, des rendez-vous sont aussi pris avec la ville de Delémont parce que, du côté de la ville de Delémont, il y a une volonté d'avoir un environnement autour du CREA et je trouve cela extrêmement intéressant, avec une médiathèque, bibliothèque et d'autres éléments. La localisation, cela a déjà été dit dans la presse, est aussi revue. C'est le lieu-dit «Le Ticle». C'est extrêmement bien placé par rapport à la gare, au cœur de la ville de Delémont.

Je dirais que les éléments sont réunis. Maintenant, il faudra qu'on continue le dialogue de qualité qu'on a avec le canton de Berne mais, en tous les cas, ce que je peux dire, c'est que l'élément de dire «on n'est que sur Delémont, donc on ne finance pas» ne pourra plus être pris en considération. Par contre, il faut aussi le dire très honnêtement, le CREA bicéphale, ce n'est pas tout à fait le CREA de départ. C'est un autre projet, un excellent projet mais c'est un projet qui devra être débattu avec les centres culturels, avec le monde politique, parce qu'il y a une dimension qui est un tout petit peu différente si l'on est à vingt minutes des deux lieux mais pas impossible à résoudre d'après les experts.

Et peut-être, je me permettrai, pour clore, parce qu'ils sont allés visiter différentes salles, notamment à Calais, de dire que l'important, c'est de trouver du sens et c'est un architecte qui le dit : quand le sens est trouvé, il se libère une telle puissance qu'il produit de la beauté et sur le plan culturel et sur le plan du développement socioéconomique. Et je crois que le CREA nous offrira cela à ce niveau.

Les délais : en janvier, rencontre avec le canton de Berne et, ensuite, des discussions et débats entre les deux gouvernements. Donc, de toute façon, je dirais avant Pâques une prise de position sur la suite par rapport, ce que je souhaiterais, à un concours d'architecture.

M. Joël Vallat (PS) : Je suis satisfait.

Le président : Pour la question suivante, je passe la parole au député Rémy Meury.

M. Rémy Meury (CS-POP) (de sa place) : La question a déjà été posée par Gilles Pierre.

Le président : La question ayant été posée, je passe donc la parole au député Sébastien Lapaire.

M. Rémy Meury (CS-POP) (de sa place) : J'aurais dû y aller ! (Rires.)

Examens organisés à la HE-ARC durant les jours fériés

M. Sébastien Lapaire (PS) : Merci Rémy !

Que se passe-t-il lors d'un jour férié ? Tout un chacun profite de ce jour de repos et de calme bienvenu. L'administration, les magasins sont fermés. Les transports publics circulent au compte-goutte, etc., etc.

Pourtant, durant les jours fériés comme le 23 juin ou la Fête-Dieu par exemple, une école à Delémont, en ville de Delémont, convoque régulièrement ses étudiantes et étudiants à des sessions d'examen. Oui, vous avez bien compris : alors que toute la société, leurs camarades, leur famille, leur entourage sont au repos, certains passent des examens qui se déroulent à Delémont. C'est, à nos yeux, inacceptable et peut-être même inquiétant ! Il y a effective-

ment un courant de pensée qui veut tout déréguler et qui ne respecte plus rien.

Si la Haute école de gestion, car c'est d'elle que je parle, ne respecte pas les jours fériés, va-t-on y respecter le repos dominical ? Ou alors le repos nocturne ? Après tout, il y a bien des ouvriers qui travaillent la nuit, non ?

N'est-il pas élémentaire de construire un calendrier romand où seraient répertoriés les quelques congés spécifiques aux cantons, comme cela se fait déjà, par exemple, à la HEP-BEJUNE ?

Nous souhaitons que le Gouvernement intervienne au sein des établissements scolaires localisés sur le territoire cantonal pour faire respecter les jours fériés jurassiens, comme le sont le 23 juin ou la Fête-Dieu. Pouvons-nous savoir si le Gouvernement partage notre préoccupation ? Et pouvons-nous connaître son appréciation de la situation ?

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Formation : Par rapport à cette image idyllique du 23 juin, j'ai un peu le sentiment que la fidélité fraternelle, elle est bien plus orientée sur le magasinage que sur l'élan et le militantisme patriotiques, ce que je souhaiterais par ailleurs.

Mais concernant la question, en fait, j'aurais dû poser rapidement à mes collègues la question, très précisément, c'est de savoir si le Gouvernement entend intervenir auprès de la HE-ARC pour interdire la tenue des examens le 23 juin à Delémont.

A priori, je ne fais pas partie de ce courant de pensée – je dis bien à priori mais peut-être que c'est une illusion – qui dérégule tout mais je vais tenter d'expliquer pourquoi il y a ces examens et pourquoi je ne suis pas prête à me précipiter pour les interdire.

En fait, la HE-ARC à Delémont, c'est une chance grâce à l'excellent travail qui est fait dans la mesure où elle dépend de la HE-ARC Neuchâtel et que, grâce à l'excellente collaboration, grâce à la direction, on a pu décentraliser les examens alors que ce qui était demandé, c'est que tous les jeunes aillent passer leurs examens à Neuchâtel et, là, on ne se serait pas préoccupé du 23 juin. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a douze examens à organiser en deux semaines au niveau donc de la Haute école de gestion. Ce qu'il faut aussi savoir, c'est que, durant cette période, il y a la Fête-Dieu et le 23 juin et, par souci d'équité, les examens doivent être organisés le même jour pour tout le monde au niveau de la HEG. Donc, on peut exiger qu'il n'y en ait plus le 23 juin mais cela va peut-être surcharger par rapport aux douze examens à organiser en deux semaines. Et le risque, c'est qu'on dise : ben, OK, ce jour-là, on ne les organisera pas à Delémont mais on les fera tous descendre à Neuchâtel pour les organiser. Donc, je me dis que ce n'est pas plus mal si ces examens ont lieu à Delémont ce jour-là mais je demanderai à la HE-ARC si on peut l'éviter mais je ne suis pas persuadée parce que je pense aussi que, pour l'équilibrage de ces douze examens sur les deux semaines, si on doit déjà supprimer la Fête-Dieu avec parfois le pont selon comme cela donne et encore le 23 juin, et bien cela surcharge les jours mêmes d'examens.

Je pense qu'il y a un équilibrage à avoir et la HE-ARC n'a jamais été sollicitée par des étudiants qui disaient que c'était vraiment scandaleux que, le 23 juin, il y ait un examen.

Je suis donc mitigée mais je demanderai si c'est possible de le faire. Mais, par contre, je ne voudrais pas qu'on décentralise les examens et qu'on ne les ait plus à Delémont. Donc, si le prix à payer, c'est que les examens se passent à Delémont plutôt que tout centraliser à Neuchâtel, je demanderai un peu de bienveillance pour que, le 23 juin, on puisse effectivement avoir ces examens. Ce qu'il faut aussi savoir, c'est que tous les autres Jurassiens qui vont faire des examens dans les autres cantons les passent ce jour-là et cela n'a rien à avoir avec le mépris par rapport à la question du 23 juin.

M. Sébastien Lapaire (PS) : Je suis satisfait.

3. Elections au Parlement

3.1. Président du Parlement

3.2. Premier vice-président

3.3. Deuxième vice-présidente

3.4. Deux scrutateurs

3.5. Deux scrutateurs suppléants

4. Elections au Gouvernement

4.1. Président du Gouvernement

4.2. Vice-président du Gouvernement

Le président : Comme à l'accoutumée, nous traiterons ensemble les points 3 (élections au Parlement) et le point 4 (élections au Gouvernement). Pour les propositions, je passe la parole aux représentants des groupes.

M. François Valley (PLR), président de groupe : Tout d'abord, je tiens à remercier le président sortant, Vincent Wermeille, qui a su mener les débats du Parlement et du Bureau avec efficacité et doigté dans une année qui n'a pas été un long fleuve tranquille. Ses qualités humaines, sa sérénité lui ont permis de calmer le jeu dans les moments difficiles et de rester concentré sur l'essentiel. Merci.

Le groupe PLR vous propose pour le remplacer en 2010 Michel Juillard, actuel premier vice-président. Il a déjà pu, cette année, démontrer, dans les différentes représentations qu'il a effectuées, qu'il a l'étoffe et la carrure pour ce poste de président de Parlement, premier citoyen de la République.

Agé de 58 ans, Michel Juillard, père de deux enfants – Charlotte 19 ans et Thibaut 13 ans; leur maman est là, Annick – Michel Juillard est un scientifique de haut vol. Docteur ès sciences, il enseigne la biologie au Lycée cantonal depuis plus de vingt ans.

An niveau politique, maire de Miécourt de 1993 à 2004, il entre au Parlement au 1^{er} janvier 1999. Il en atteint ce jour la première marche, après onze ans d'un travail continu, régulier, très professionnel. Sa connaissance impeccable et sans faille des dossiers est reconnue par tous, spécialement au niveau de sa commission fétiche, la commission de l'environnement et de l'équipement. Il agit avec passion dans tout ce qu'il entreprend, ce qui lui permet d'aller jusqu'au bout de ses idées, plus particulièrement dans une ribambelle d'associations en relation avec la nature, la Baroche et autres chouettes chevêches. Entier, direct, sa franchise, sa détermination, sa capacité énorme de travail, lui permettront d'assumer sa tâche de président du Parlement avec aisance et brio. Nous vous demandons donc de faire honneur à la candidature proposée par le groupe PLR.

Au point 3.5. «Scrutateurs suppléants», la candidature de Nicolas Eichenberger, ayant donné toute satisfaction pour sa première année de scrutateur suppléant, est reconduite pour 2010. Nous vous remercions par avance de le plébisciter.

Je termine en disant que le groupe PLR soutiendra les candidatures officielles présentées et invite les autres groupes à en faire de même. Il vous en remercie par avance. Je vous remercie de votre attention.

Le président : J'aimerais juste préciser un point qui aurait porté à confusion dans les communications : lorsque j'ai dit que Pascal Haenni remplacerait Nicolas Eichenberger comme scrutateur suppléant, aujourd'hui. C'est bien aujourd'hui et le candidat officiel du PLR comme scrutateur suppléant est bien Nicolas Eichenberger.

M. Gabriel Willemin (PDC) : Comme mon prédécesseur à cette tribune, je tiens tout d'abord à saluer, au nom de mon groupe et en mon nom personnel, le travail de Vincent Wermeille comme président du Parlement jurassien. Il y a tout juste une année, le message qui était donné aux Juras-siennes et aux Jurassiens pour l'année 2009 par le président fraîchement élu était, je cite : «Gardez la pêche».

Le message a, semble-t-il, été entendu 5 sur 5 puisque la population jurassienne a pour l'instant bien résisté à la grippe A H1N1 et cela n'est semble-t-il pas essentiellement dû à la campagne de vaccination.

Nous garderons ainsi le souvenir d'un président ouvert au dialogue qui parfois, pour atteindre cet objectif, est passé par-dessus la procédure réglementaire. Merci Vincent pour ton dévouement en faveur de la République et Canton du Jura.

A la première vice-présidence du Parlement pour l'année 2010, le groupe PDC a le plaisir de vous présenter la candidature d'André Burri.

Domicilié à Delémont, marié et père de trois enfants, André Burri est titulaire d'une licence en droit et du brevet d'avocat. Agé de 47 ans, il est actuellement directeur de marché au sein de l'entreprise Carpostal Suisse et est également gérant de la société Carpostal France. André Burri est très à l'aise au niveau du fonctionnement du pouvoir législatif. Député au Parlement jurassien depuis 2002, il a été élu président de la commission parlementaire de la justice en décembre 2006, fonction qu'il exerce avec beaucoup d'engagement et d'enthousiasme. Il a également été élu au Conseil de ville de Delémont en 1997 et en 1991. Homme de dé-fi, mais aussi très attaché à sa famille, André a pris deux mois de congé sabbatique durant l'année 2009. Le premier mois pour se consacrer à sa famille et le second pour parfaire ses connaissances en allemand à Hambourg dans une famille d'accueil. A bientôt 50 ans, cela confirme bien l'adage qui précise qu'il n'est jamais trop tard pour apprendre et se perfectionner. Très intéressé par la chose publique, c'est avec beaucoup d'engouement qu'il souhaite s'engager à collaborer avec notre futur président au bon fonctionnement de notre institution.

S'agissant du Gouvernement, je vous présente, au nom du groupe PDC, la candidature de Charles Juillard à la présidence du Gouvernement jurassien pour l'année 2010. Domicilié à Porrentruy, marié, père de trois enfants et titulaire d'une licence en droit, Charles Juillard a été élu à l'Exécutif

cantonal en 2007. Politicien reconnu et respecté, il a été député au Parlement jurassien et vice-président de la commission de gestion et des finances de 1998 à 2006. Il a également été élu président du Parlement en 2006. Engagé avec conviction et détermination dans sa fonction, la bonne maîtrise de ses dossiers et la volonté de débattre avec respect lui permettent de faire aboutir les projets dans lesquels il s'investit. A la tête du Département des Finances, il a su rapidement prendre les décisions nécessaires pour remettre sur de bons rails les finances de notre Canton. Très engagé au niveau de la péréquation fédérale, qui influence de manière considérable les finances de notre Canton, Charles Juillard a su obtenir la confiance de ses collègues et a été élu, après à peine deux ans de mandat, au comité de la Conférence suisse des chefs de départements cantonaux des finances. Etre proche des Jurassiennes et des Jursiens et transmettre une image positive de notre Canton à l'extérieur de nos frontières, c'est dans cet état d'esprit qu'il souhaite assumer la fonction de président du Gouvernement 2010.

Monsieur le Ministre des Finances, selon mes informations, vous avez fêté hier votre 47^e anniversaire. Si vous êtes élu par le Parlement à la présidence du Gouvernement et pour débiter comme il se doit votre mandat, je vous propose de faire une petite exception à votre rigueur financière. Vous pourriez par exemple prolonger la fête et inviter les représentants du Parlement à boire le verre de l'amitié durant la pause. Je peux vous assurer que si vous répondez favorablement à cette question orale, je serai, et mes collègues avec moi, satisfait de la réponse.

Au poste du vice-président du Gouvernement, notre groupe propose la candidature de Philippe Receveur. Marié, père de trois enfants, père de trois filles ... (*Rires*) Ce sont aussi des enfants (*rires*), père de trois filles qui sont aussi des enfants, et domicilié à Bassecourt, Philippe Receveur est titulaire d'une licence en droit. Ministre du Département de la Santé, des Affaires sociales et des Ressources humaines, il exerce cette fonction depuis 2007. Capable de tenir compte rapidement des changements qui lui sont imposés, c'est avec rigueur qu'il défend ses projets au sein du Gouvernement et du Parlement. Souhaitant poursuivre la mission qui lui a été confiée, c'est en restant au service de la population qu'il envisage sa fonction de vice-président du Gouvernement jurassien.

Pour terminer, au point 3.4 de notre ordre du jour, notre groupe vous propose, au poste du scrutateur, la candidature de notre collègue Yves Queloz. Titulaire de ce poste, appliqué et efficace, Yves Queloz s'engage à poursuivre sa fonction au sein de notre Parlement avec dévouement. Je vous remercie de lui accorder votre confiance.

Je saisis l'occasion pour vous informer que le groupe PDC soutiendra les candidatures officielles présentées par les différents groupes tant pour les fonctions de président et vice-président du Parlement que pour les fonctions de scrutateurs et de scrutateurs suppléants. Le groupe PDC vous recommande ses candidats et vous remercie de la confiance que vous leur témoignerez. Je vous remercie de votre attention.

M. Francis Girardin (PS) : Elle est née à Delémont... il y a quelques années mais a passé l'essentiel de son existence à Porrentruy. Elle a un enfant de 12 ans et vit maritalement avec le père de son fils, Alain. Ses études primaires,

secondaires et lycéennes l'ont conduite à l'Université de Lausanne, en faculté des sciences humaines. Une licence en sciences sociales et pédagogiques a couronné ses études universitaires. Un cours postgrade, parmi d'autres, dans une HES lui a permis d'obtenir un certificat en médiation générale en 2005. Les connaissances acquises lors de cette dernière formation pourraient d'ailleurs lui être utiles dans la fonction qu'elle convoite.

Corinne Juillerat, puisque c'est d'elle qu'il s'agit, travaille depuis plus de vingt ans dans le domaine social. Je vous fais grâce du détail de sa riche activité professionnelle pour vous dire qu'elle met actuellement ses qualités et compétences au service de Pro Infirmis Jura, à mi-temps. Elle connaît donc parfaitement le tissu de la société jurassienne. Elle le connaît d'autant mieux que notre candidate a également un parcours très complet de politicienne. Elue députée au Parlement jurassien en janvier 1990, elle en a démissionné neuf ans plus tard pour des raisons professionnelles pour le réintégrer au début de cette législature. Membre de plusieurs commissions lors de son premier passage au Parlement, présidente de l'une d'entre elles, Corinne préside aujourd'hui pour la deuxième fois le groupe parlementaire socialiste et siège par conséquent au Bureau.

Notons encore qu'elle fut, en 1991, la plus jeune candidate suisse aux Chambres fédérales. Et je pourrais sans autre allonger la liste de ses engagements au sein de la société civile. Discrète mais efficace et consciencieuse, sociable et sociale évidemment, affable mais néanmoins avec de sérieuses convictions. Si vous en doutez, engagez par exemple avec Corinne Juillerat une discussion sur la place de la femme dans notre société ! Vous serez à votre tour convaincus de la pertinence de son argumentation. Et je souhaite à Gabriel Willemin de prendre rendez-vous très prochainement ! (*Rires*.)

Chères et chers collègues, notre candidate a toutes les qualités requises pour accéder un jour au perchoir du Parlement et, au nom du groupe socialiste, je vous la recommande très chaleureusement à vos suffrages pour l'élection à la deuxième vice-présidence. Je vous en remercie.

Mme Françoise Cattin (PCSI), présidente de groupe : Il va de soi que le groupe PCSI s'associe aux remerciements adressés au président sortant. Merci Vincent pour la qualité de ton travail et la transparence des débats, si bien menés et maîtrisés.

C'est avec plaisir que le groupe PCSI vous propose la candidature de Bernard Tonnerre en tant que scrutateur suppléant. Marié, père de trois enfants, Bernard exerce la profession de maître d'éducation physique au Lycée cantonal de Porrentruy. Bien connu de nous toutes et tous, il n'est plus nécessaire de vous démontrer ses compétences puisque Bernard assume déjà cette tâche depuis tantôt huit ans.

Mesdames et Messieurs les Députés, je vous invite vivement à réélire Bernard Tonnerre au poste de scrutateur suppléant et vous remercie de lui apporter votre confiance.

Mme Corinne Juillerat (PS), présidente de groupe : En tant que présidente du groupe socialiste, je me permets de remonter une fois à la tribune, déjà pour remercier le président sortant, Vincent Wermeille, pour tout le travail accompli. Merci Vincent. Et je suis certaine que les tiens seront contents de te retrouver un peu plus souvent à la maison dès 2010.

Je monte aussi à cette tribune pour vous proposer, au poste de scrutatrice, la candidature de Maria Lorenzo, une personnalité de ce Parlement que je ne vous ferai pas l'affront de représenter aujourd'hui. Maria a rempli sa tâche avec application jusqu'à présent et se réjouit de votre appui pour pouvoir, encore une fois, mettre à disposition de ce Parlement toutes ses compétences.

J'ajoute également que le groupe parlementaire socialiste soutiendra les autres candidatures présentées ce matin. Merci de votre soutien.

Le président : La discussion générale est ouverte. Y a-t-il d'autres propositions ? Cela ne semble pas être le cas. Donc, je prie les scrutateurs et scrutateurs suppléants de distribuer les bulletins de vote et je vous communique également qu'il est encore possible de s'inscrire pour le budget.

(Distribution et récolte des bulletins de vote.)

Le président : Pendant le dépouillement du scrutin, nous allons poursuivre notre ordre du jour et nous n'allons pas peut-être prendre directement le point 5 puisqu'il y aura probablement un vote et les scrutateurs ne sont pas là. Je vous propose qu'on prenne déjà le point 8, éventuellement le 7 et le 6 si les résultats ne sont pas encore arrivés.

8. Interpellation no 761

Construction d'éoliennes dans le Jura : une redéfinition des sites prioritaires n'est-elle pas nécessaire ? Gabriel Willemin (PDC)

Le 30 novembre 2005, le Parlement jurassien a accepté le plan directeur cantonal. La fiche no 5.06, qui précise entre autres les principes d'aménagement de l'installation d'éoliennes, n'a pas fait l'objet d'interventions parlementaires particulières. A cette époque, la seule manière de se rendre compte de l'impact de la construction d'éoliennes consistait à visiter le parc éolien du Mont-Crosin.

L'installation des deux premières grandes éoliennes à Saint-Brais au mois de septembre 2009 a permis de se rendre compte en grandeur nature du développement de l'énergie éolienne dans notre Canton. Bien plus grandes et plus impressionnantes que les éoliennes du Mont-Crosin, les deux sœurs jumelles de Saint-Brais interpellent et suscitent l'inquiétude de la population.

Le développement d'énergie renouvelable telle que l'énergie éolienne est essentiel pour l'avenir de notre Canton. Pourtant, cette démarche ne peut pas se faire sans tenir compte des nuisances que cela provoque.

La construction des dix-sept éoliennes sur les quatre sites prioritaires précisés dans le plan directeur cantonal provoquera une atteinte au paysage sur une grande partie du plateau des Franches-Montagnes. De plus, comme cela a été expliqué le 29 octobre dernier à la séance de l'Association des maires de Franches-Montagnes, la structure actuelle du réseau de transport électrique ne permet pas d'absorber le courant produit par les éoliennes qui pourraient être construites sur les deux sites prioritaires du Peuchapatte et des Bois.

Partant essentiellement de ce dernier constat, le Gouvernement a décidé de suspendre l'octroi du permis de construire tant que le problème de transport du courant électrique

n'est pas résolu. Cette décision est pertinente et répond pour l'instant aux inquiétudes d'une partie de la population franc-montagnarde.

Cependant, il semble indispensable qu'une étude plus globale sur le développement éolien de notre Canton soit réalisée avant d'octroyer de nouveaux permis pour la construction d'éoliennes.

Nos questions au Gouvernement sont les suivantes :

- Une étude complète portant entre autres sur la gestion et le transport du courant électrique produit ainsi que sur les nuisances aussi bien sur les sites prioritaires que sur les sites potentiellement intéressants ne devrait-elle pas être réalisée avant d'octroyer des permis de construire pour de nouvelles éoliennes ?
- Si l'étude montre qu'il serait judicieux de redéfinir les sites prioritaires, le Gouvernement peut-il s'engager de proposer au Parlement, dans les meilleurs délais, une modification de la fiche no 5.06 du plan directeur cantonal ?

M. Gabriel Willemin (PDC) : «Eoliennes, le vent de la polémique». C'est au travers de ce titre que le magazine «Le Monde» publiait, le 28 novembre dernier, un dossier sur je cite «une solution propre et nécessaire contre le réchauffement climatique ou une dangereuse nuisance pour ceux qui vivent à proximité». J'ai ici l'exemplaire du magazine «Le Monde».

En lisant les différents articles, on y apprend que, dans le nord de la France, un premier jugement confirmé par une cour d'appel a obligé le propriétaire à démonter une petite éolienne pour des raisons de nuisances portant atteintes à la santé des habitants domiciliés à proximité de l'installation.

Plus loin, on peut lire le témoignage d'un agriculteur qui subit de plein fouet les nuisances des éoliennes mais qui, malheureusement, ne peut plus revenir en arrière. Dans ses propos, il confirme qu'il a même pensé vendre son domaine.

Plusieurs autres études se sont intéressées à la distance entre les éoliennes et les habitations. La distance minimale qui est le plus souvent évoquée est de deux kilomètres. Une étude précise même qu'en zone de montagne une distance de 3,5 kilomètres devrait être respectée.

Plus près de nous, l'implantation d'éoliennes dans le Jura vaudois crée la polémique sur le mode de persuasion utilisé par les promoteurs pour convaincre les opposants à accepter un nouveau site. Un article paru dans «La Liberté» du 19 novembre 2009 explique que les Services industriels de Genève proposent à Bulle un centre sportif comme «mode de rémunération».

Dans notre Canton, la construction d'éoliennes ne peut se faire pour l'instant que sur les quatre sites prioritaires, à savoir Saint-Brais, où les deux éoliennes sont déjà construites, Lajoux-Saulcy, Le Peuchapatte et Les Bois. Si nous voulons construire des éoliennes sur les autres sites potentiellement intéressants, une modification du plan directeur est nécessaire. Et celle-ci ne peut avoir lieu que sur décision du Parlement.

En votant le plan directeur le 30 novembre 2005, je n'étais pas conscient des enjeux importants que cette fiche no 5.06 pouvait avoir. Cependant, maintenant, je suis convaincu qu'il faut procéder à des études d'impact approfondies.

dies avant de délivrer de nouveaux permis et de construire des éoliennes.

La semaine dernière, la presse régionale a publié les propositions de l'Association régionale Jura-Bienne sur la stratégie à adopter en matière d'énergie éolienne. Je trouve intéressant et très opportun de réunir les acteurs des régions de Berne, Neuchâtel et du Jura pour tenter de définir une vision commune du développement éolien dans l'espace BEJUNE. C'est avec intérêt que je suivrai l'évolution de ce groupe de projet.

Au-delà des deux questions contenues dans mon interpellation, le Gouvernement peut-il également répondre aux deux questions suivantes :

- Le Gouvernement a-t-il connaissance de l'étude parue dans le magazine «Le Monde» ?
- Partage-t-il l'avis que la distance minimum de 300 mètres, prévue dans les principes d'aménagement de la fiche no 5.06 du plan directeur, entre les éoliennes et les habitations ne devrait-elle pas être redéfinie selon les études qui ont été réalisées ces dernières années ?

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : L'énergie éolienne connaît un engouement sans précédent partout dans le monde. La Suisse est restée en dehors de cette évolution jusqu'en 2004, année de l'élaboration du concept d'énergie éolienne pour la Suisse. Mais il a fallu attendre 2008 et l'introduction de la rétribution à prix coûtant du courant produit de manière renouvelable pour que l'engouement pour l'énergie éolienne gagne véritablement la Suisse. L'intérêt pour l'Arc jurassien tout entier provient du concept suisse qui le désigne comme étant la région la plus favorable au développement de l'énergie éolienne en Suisse.

Le canton du Jura n'a pas échappé à cet engouement, qui s'est traduit par l'arrivée de nombreux promoteurs suisses et étrangers prospectant partout sur le territoire cantonal, même en dehors des zones prioritaires et potentiellement intéressantes définies dans le plan directeur cantonal.

Si l'anarchie a pu être évitée grâce au cadre donné par le plan directeur cantonal actuel au niveau de l'aménagement du territoire, il n'a pas été possible d'empêcher des promoteurs aux méthodes agressives de s'approprier des sites en engageant les propriétaires fonciers d'abord, les communes ensuite, souvent séduits par les compensations financières alléchantes promises.

Il en résulte que l'objectif de politique énergétique cantonale d'exploiter la capacité de production d'énergie renouvelable indigène et de promouvoir son utilisation sur le territoire cantonal risque d'être compromis, les promoteurs en question destinant l'électricité renouvelable produite à d'autres consommateurs que jurassiens, zurichois et genevois, pour ce qui nous est connu. Plus simplement dit, à laisser faire, le canton du Jura risque d'avoir les éoliennes et d'être privé du courant qu'elles produisent. Il doit prendre conscience que non seulement il risque de ne pas avoir accès à cette énergie renouvelable mais qu'il risque en plus de perdre tout ou partie de la valeur ajoutée générée par cette production d'énergie.

Conscient de l'intérêt public que revêt la production d'énergie éolienne et pour contrer les fortes pressions que nous subissons de la part des promoteurs, le canton du Jura est

d'avis qu'une coordination au niveau des trois cantons de l'Arc jurassien est souhaitable.

Dans le cadre de leurs projets communs de nouvelle politique régionale BEJUNE, les trois cantons (Berne, Jura et Neuchâtel) envisagent d'étudier la faisabilité de cette coordination, appelée à aller jusqu'à la gestion de la production d'énergie éolienne. Les trois cantons éviteraient ainsi que les avantages carbone des parcs éoliens jurassiens profitent à d'autres cantons. Cette coordination leur permettrait encore de fixer ensemble des objectifs de couverture de leurs besoins en électricité éolienne. Et, du moment qu'on construit de nouveaux paysages en installant des éoliennes, cette étude viserait à démontrer que les trois cantons ont intérêt à favoriser la caractérisation plutôt que la banalisation, c'est-à-dire la concentration plutôt que la dispersion des éoliennes. Afin d'éviter une prolifération des éoliennes sur une multitude de sites, les trois cantons devraient adopter un plan directeur intercantonal définissant le ou les sites communs appelés à recevoir les parcs éoliens autorisés par les trois cantons de l'Arc jurassien. Cela suppose une étroite coordination à l'échelle de l'énergie et de l'aménagement du territoire des trois cantons. Concrètement, ce projet se concrétiserait sous la forme d'une société de gestion détenue par les trois cantons et qui serait ouverte à la participation des communes et des entreprises privées.

Il est répondu comme suit aux différentes questions de votre interpellation et des deux suivantes :

En ce qui concerne cette étude complète portant entre autres sur la gestion et le transport du courant électrique qui devrait être menée à terme avant d'octroyer des permis de construire pour de nouvelles éoliennes, le Gouvernement jurassien reconnaît que l'écoulement du courant produit par les éoliennes dans le réseau électrique existant pose problème. Cet aspect n'a pas été ignoré lors de l'élaboration du plan directeur cantonal mais le nombre d'éoliennes que les promoteurs souhaitent installer ainsi que l'augmentation constante de la puissance de ces machines (passée en quelques années de 600 kW à plus de 2'000 kW par éolienne en même temps que la hauteur à l'axe de leur turbine passait de 60 m à 100 m) font que le réseau existant ne pourrait absorber en l'état toute l'électricité produite par les éoliennes projetées sans avoir à renforcer les lignes existantes, voire en construire de nouvelles.

Pour les deux éoliennes de Saint-Brais, par exemple, la ligne électrique Saint-Brais–Montfaucon a dû être renforcée. Ces travaux, mis à la charge du distributeur régional d'énergie selon la loi fédérale sur l'énergie, ont coûté plus d'un million de francs.

Pour écouler le courant que sont sensées produire les trois éoliennes projetées au Peuchapatte, un renforcement de la ligne existante s'avère nécessaire jusqu'à la sous-station du Noirmont. Dans ce cas-ci, les promoteurs sont disposés à en supporter les charges. En accord avec les maires des Franches-Montagnes, qui ne souhaitent pas la prolifération d'éoliennes dans leur région et encore moins la construction de nouvelles lignes électriques, le Département de l'Environnement et de l'Équipement s'est engagé à faire étudier, par ses services concernés, les capacités de transport, avec ou sans renforcement des lignes, du réseau électrique jurassien appelé à transporter le courant produit par les éoliennes des sites prioritaires d'une part et de celles des sites potentiellement intéressants d'autre part. Un mandat a été confié à un bureau spécialisé qui devrait produire

ses résultats au cours du premier trimestre 2010. Cette étude déterminera, par site, le nombre supportable d'éoliennes en fonction des capacités de transport de l'électricité disponibles, compte tenu des améliorations qu'il y aurait lieu d'apporter aux lignes électriques. De plus, le Gouvernement s'engage à l'avenir à prêter la plus grande attention aux nuisances que sont le bruit et l'atteinte à l'environnement et au paysage afin de les minimiser.

Votre deuxième question quant à savoir s'il s'agit de modifier le plan directeur dans les meilleurs délais si les études le demande, le Gouvernement jurassien est convaincu que la réalisation d'un plan directeur intercantonal définissant un ou des sites communs, acceptés par les trois cantons de Berne, de Neuchâtel et du Jura, va permettre un développement contrôlé de la production de ce type d'énergie. Le fait d'ériger les parcs éoliens intercantonaux sur un nombre limité de sites, loin des habitations, devrait permettre de réduire les nuisances, qu'elles soient de bruit ou d'atteinte au paysage. En fonction des résultats de l'étude en cours sur le transport de l'énergie et en cas d'acceptation d'un plan directeur éolien intercantonal, il est clair que les plans directeur des trois cantons concernés devront être modifiés en vue d'une redéfinition des sites et que, en ce qui concerne le canton du Jura, le Parlement sera appelé à se prononcer sur ces modifications.

Et les deux dernières questions. Oui, bien entendu, nous avons pris connaissance de cet article qui a paru dans le journal «Le Monde», qui nous a naturellement interpellés et qui a mis en évidence les mêmes problèmes auxquels nous sommes confrontés dans les projets jurassiens. Et en ce qui concerne la distance qui est inscrite dans le plan directeur, le Gouvernement est d'avis qu'une solution intercantonale, qui permettrait de choisir des sites en dehors, bien au-delà des habitations, devrait résoudre ce problème lié aux nuisances du bruit et d'atteinte sur le paysage.

M. Gabriel Willemin (PDC) : Je suis satisfait mais je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

M. Gabriel Willemin (PDC) : Je remercie le ministre pour les réponses qu'il m'a fournies. Je me permettrai juste de demander une petite précision. Dans mon interpellation, ma question de l'analyse, donc des études à faire, ce n'était pas seulement sur les sites prioritaires et potentiels des Franches-Montagnes mais c'était également sur l'ensemble des sites potentiels du canton du Jura. J'aurais juste voulu savoir si on va également faire le même genre d'étude sur les autres sites potentiels du canton du Jura.

Pour le reste, je suis satisfait des réponses et puis je partage complètement l'avis qu'il faut peut-être régler cela sur le plan intercantonal et sur des endroits qui sont éloignés des habitations.

Mme Renée Sorg (PS) : En préambule, le groupe socialiste rappelle, une fois de plus, qu'il est convaincu que les énergies renouvelables doivent être développées pour remplacer, sans tarder, les énergies fossiles et le nucléaire. C'est dire que l'énergie éolienne et l'énergie solaire doivent bénéficier très rapidement de véritables plans d'action au niveau fédéral et dans les cantons. On peut saluer à ce propos l'étude que les cantons du Jura, de Neuchâtel et de Berne s'approprient à lancer.

Les technologies existent et elles se perfectionnent d'année en année. On peut même dire que le rendement des installations augmente et que le coût des installations tend à diminuer.

Dans le canton du Jura comme dans l'Arc jurassien, l'énergie éolienne suscite actuellement beaucoup de discussions et surtout beaucoup d'appétits, comme l'a d'ailleurs relevé le ministre !

Nous soutenons les énergies renouvelables mais ce n'est pas pour foncer tête baissée dans n'importe quelle réalisation et n'importe où ! Nous faisons valoir en particulier :

- que l'implantation d'éoliennes ne doit pas être dictée par de voraces appétits locaux ou privés;
- que le transport du courant entre les éoliennes et le réseau soulève un certain nombre de problèmes techniques, qui nécessitent une harmonisation au niveau cantonal (ou cantonaux);
- que les questions économiques, sociales, paysagères sont importantes, si importantes que les décisions ne peuvent pas être du ressort des communes seulement mais doivent impliquer l'adhésion de toute la population du Canton, voire de la région.
- que les redevances et les retombées financières doivent être réinjectées dans des projets publics d'encouragement des énergies renouvelables dans le canton du Jura;
- que l'IFP «Inventaire fédéral des paysages et des sites» doit être respecté.

Le groupe socialiste estime que le canton du Jura doit s'associer aux efforts de couverture des besoins par les énergies renouvelables mais nous estimons que placer trop d'éoliennes sur nos crêtes jurassiennes n'a pas de sens car la capacité de production dépasserait la capacité de transport des réseaux.

Nous estimons aussi qu'il n'est pas judicieux d'entrer dans des relations de dépendance de type colonial avec de gros opérateurs établis dans les grandes agglomérations. Et qu'il serait plus judicieux de «produire et consommer localement».

Nous demandons instamment aux autorités cantonales de prendre le taureau par les cornes pour reprendre à zéro toute la question de l'énergie éolienne. Nous avons déposé une motion dans ce sens, que nous discuterons bientôt.

M. Hubert Godat (VERTS) : Il y a quinze jours, dans un journal moins coté que «Le Monde», sous une plume plus modeste, paraissait aussi un article qui exprimait la position des Verts jurassiens sur la question. Je n'y reviens pas.

Nous sommes tous d'accord semble-t-il mais je profite brièvement de préciser deux ou trois choses quand même.

Quand Monsieur Willemin appelle notre attention sur quelques nuisances des éoliennes, je suis bien d'accord avec lui : elles peuvent représenter des nuisances paysagères, elles peuvent représenter des nuisances sonores mais il faut garder une mesure dans cette question. Quand on sait que, dans un rayon de cinq kilomètres des centrales nucléaires par exemple, le taux d'apparition de leucémie chez les enfants explose, on peut regarder les nuisances des éoliennes avec un tout petit peu plus de mesure.

Ceci dit, et le Gouvernement l'a dit par la voix du ministre de l'Environnement, il est important que ce bien commun qui est le vent et que la technologie qui permet d'en tirer de l'énergie restent en mains publiques. C'est donc le Canton qui doit, en partenariat peut-être avec d'autres cantons, en toute transparence, gérer cette ressource dans l'intérêt commun et non pas en céder la responsabilité et les profits à de grands groupes extérieurs. On l'a dit.

Pour ce qui est de l'impact sur le paysage, je suis sensible aussi à cet aspect mais on ne doit pas perdre de vue que toute production d'énergie implique un minimum de nuisances. Je ne peux pas me contenter de dire «pas d'éolienne devant mon balcon» et trouver tout à fait normal qu'on construise encore une centrale nucléaire à 50 ou 100 kilomètres de chez moi.

Et, pour conclure, ceci aussi : il faut réfléchir à cet aspect de consommation et de gaspillage. Quand on se demande comment produire du courant de manière plus propre et plus économique, il faut aussi en parallèle réfléchir à l'économie du courant. L'autre jour, je voyais encore sur un tram de Bâle l'équation «Strom ist Fortschritt» (le courant, c'est le progrès). Cela veut donc dire que plus l'on consomme du courant, plus on avance dans le progrès. Cette équation est stupide, cette équation est déplacée, cette équation, c'est le slogan prioritaire des grandes compagnies d'électricité. Il faut en finir avec cette équation et il faut apprendre à économiser l'énergie et à vivre de manière plus sobre.

Je conclus là-dessus et je vous remercie de votre attention.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : Pour répondre à la question de Monsieur le député Willemin, effectivement, si les trois cantons se mettent d'accord pour réaliser un plan directeur intercantonal, ce sont les sites prioritaires et les sites potentiellement intéressants qui seront réexaminés dans le cadre de l'étude que nous allons mandater parce que, là, il y aura d'autres critères à examiner dans le sens de la faisabilité d'un parc éolien alors que nous n'avions pas abordé cette problématique sous cet angle.

Je prends acte des déclarations. En principe, il semble que le projet tel que nous le conduisons va dans le sens que vous le souhaitez, en particulier ce projet intercantonal. Vous souhaitez plutôt une concentration qu'une prolifération. Le projet va exactement dans ce sens-là. Vous souhaitez que ce soit produit et consommé localement. Les générations futures vont nous remercier si on met en place un tel système dans la mesure où, dans une vingtaine d'années, cette énergie aura une très très grande valeur. Et si elle ne nous appartient pas, nous devons nous approvisionner sur le marché à des prix beaucoup plus élevés. Si on est propriétaire de cette énergie, on contrôle le prix et, cela, c'est extrêmement important.

Et puis, en ce qui concerne les nuisances, ce sont là des appréciations subjectives pour certains, pour d'autres objectives, dans la mesure où il existe des nuisances, qu'elles soient liées au bruit ou à l'atteinte sur le paysage, et la solution que nous proposerons, si les trois cantons se mettent d'accord, c'est justement d'éloigner ces parcs éoliens des habitations.

Le président : Merci. Dans l'attente du scrutin, nous pouvons quand même entamer le Département de la Santé, des Affaires sociales et des Ressources humaines, point 7.

7. Question écrite no 2311 Médecin malgré lui Philippe Rottet (UDC)

Lors du dernier Parlement, une question orale a été posée au ministre en charge du dossier à propos d'un médecin qui pratique dans notre coin de pays après qu'il se soit vu retirer l'autorisation d'exercer par les instances compétentes de son pays d'origine.

Le courrier abondant reçu par l'auteur de la question orale nécessite que cette problématique soit analysée plus précisément, d'autant plus que, selon nos sources, ce praticien ne figure plus sur la liste des médecins de garde de la RCJU.

A cet effet, nous demandons au Gouvernement de nous dire :

1. Sur quelles bases sérieuses a été délivrée l'autorisation d'exercer alors que celle-là même lui a été retirée dans son pays ?
2. La société médicale cantonale-a-t-elle donné un préavis favorable ?
3. Faut-il attendre des plaintes pour que le Canton réagisse ?
4. Si un médecin n'est pas jugé apte à faire la garde, peut-il soigner ses propres patients sans danger ?

Réponse du Gouvernement :

Le Gouvernement a pris connaissance de la question écrite concernant les conditions d'octroi d'autorisation de pratique à un médecin; cette situation a déjà fait l'objet d'une question orale posée lors de la séance du Parlement du 23 septembre dernier. Le représentant du Gouvernement avait alors rappelé les dispositions en vigueur à cet égard. Le Gouvernement peut encore vous communiquer les éléments de réponse ci-après.

En Suisse, les conditions d'exercice de la profession de médecin sont définies au plan fédéral par la loi fédérale sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd, RS 811.11). Au plan cantonal, cette activité est réglementée par la loi sanitaire (RSJU 810.01) et l'ordonnance du 2 octobre 2007 concernant l'exercice des professions de médecin, de dentiste, de chiropraticien et de vétérinaire (RSJU 811.111). Il faut rappeler encore que les conditions légales liées à l'autorisation doivent obligatoirement rester réunies tant et aussi longtemps que la personne concernée exerce son art sur le territoire cantonal. S'il devait arriver pour une situation donnée que tel ne soit plus le cas dans une proportion irrémédiable, alors il incomberait à l'autorité d'entamer les démarches nécessaires pour retirer l'autorisation d'exercer.

En ce qui concerne la pratique administrative en la matière, il faut relever qu'aucune autorisation de pratique n'a été délivrée à ce jour qui ne réponde pas aux exigences des textes légaux et réglementaires évoqués ci-dessus ni dans le cas qui nous occupe, ni dans tout autre cas. L'Etat est compétent pour décider de l'octroi ou non d'une telle autori-

sation; il n'est cependant pas lié par une décision prise par un organisme professionnel d'un autre pays.

Comme le prévoit l'ordonnance susmentionnée, le Département peut soumettre tout dossier de candidature à la Société médicale cantonale pour un préavis, préavis dont il tient compte dans son appréciation de la situation.

Les autorités sanitaires cantonales exercent leur devoir de surveillance des professions médicales avec constance et sérieux. Vous pouvez être certains qu'en cas de plainte des organes professionnels ou de dénonciation de tiers, elles donnent suite et font le nécessaire pour établir les faits, ensuite de quoi une décision formelle est rendue en application des dispositions légales.

Concernant le service des urgences (la garde des médecins), son principe figure également dans l'ordonnance susvisée (article 26) qui fait obligation aux médecins de participer à ce service; cependant, la compétence de l'organisation dudit service est confiée à l'association professionnelle, à savoir la Société médicale du canton du Jura (SMCJ) qui en gère les modalités de manière autonome.

M. Philippe Rottet (UDC) : Je suis partiellement satisfait et je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

M. Philippe Rottet (UDC) : J'ai un peu le sentiment, je dirais, depuis quelque temps, non pas depuis quelques années, et je pense que c'est partagé par nombre de mes collègues, que le Gouvernement, lorsqu'il donne des réponses à nos questions écrites, celles-ci sont en quelque sorte, dans certains cas, des réponses de Normands. On utilise volontiers la langue de bois. Et je dirais, comme exemple frappant, il y a trois semaines de cela, un député montait ici à cette tribune et a laissé entendre qu'il y avait quelques cadavres dans le placard ! Cela nous laisse un goût amer. Il n'y aurait pas eu cela si l'on avait donné à ce député des réponses !

En ce qui me concerne, j'ai posé d'abord une question orale concernant un médecin à qui on avait autorisé la possibilité d'exercer ici alors que, dans son pays, on lui avait retiré la possibilité d'exercer ou de pratiquer. Si vous lisez bien les questions que j'ai posées – j'en ai posé quatre et je reviendrai sur deux des questions – et les réponses que me donne le Gouvernement.

A l'une des questions, on dit ceci : sur quelles bases sérieuses a été délivrée l'autorisation d'exercer alors que celle-là lui a été refusée dans son pays ? Le Gouvernement dit simplement ceci : «L'Etat est compétent pour décider de l'octroi ou non d'une telle autorisation; il n'est cependant pas lié par une décision prise par un organisme professionnel d'un autre pays». Et si l'on se réfère à la loi sanitaire, on nous dit, et c'est un peu plus sérieux : «L'autorisation peut être refusée si le requérant s'est vu retirer l'autorisation d'exercer dans son propre pays».

Dans un deuxième temps : si un médecin n'est pas jugé apte à faire la garde, peut-il soigner ses propres patients ? De nouveau, le Gouvernement se retranche derrière l'ordonnance mais il faut bien savoir que l'ordonnance est inférieure à la loi. Et cette ordonnance dit simplement ceci : concernant le service de garde des médecins, son principe figure dans l'ordonnance qui fait obligation aux médecins de parti-

ciper à ce service. Et si l'on creuse un peu, on obtient ceci : c'est un secret de polichinelle que la Société médicale a exclu ce médecin pour des comportements graves lors des services de garde; il ne peut plus être médecin de garde. En revanche, il consulte ses patients. C'est un peu gros, vous l'avouerez !

Vous permettez que je termine en disant simplement ceci, que je vais bien entendu suivre le dossier et que je demande à l'avenir au Gouvernement qu'il donne, dans les réponses aux députés, toutes tendances confondues parce qu'il n'y a pas ici de parti pris, de véritables réponses et qu'on laisse de côté en quelque sorte la langue de bois.

M. Philippe Receveur, ministre de la Santé : J'aimerais ajouter quelque chose très brièvement. Simplement pour rappeler ici à cette tribune que personne, dans le canton du Jura, n'a jamais été autorisé à pratiquer la médecine qui ne remplissait pas les conditions pour ce faire.

Il faut ajouter aussi que la question soulevée par Monsieur le député Rottet touche une personne en particulier. Quant à savoir s'il y a un dossier ouvert à l'encontre de cette personne et, s'il est ouvert, qu'est-ce qu'il y a dedans et qu'est-ce qu'on va faire, je dirais à Monsieur le député Rottet qu'il se trompe de tribune. Ce n'est pas au Parlement qu'on étale ce genre de choses. Si elles existent, quand un dossier existe et qu'il s'agit de le traiter, il s'agit de le faire conformément aux prescriptions du Code de procédure administrative et il est impossible au Gouvernement, je pense que vous pouvez le comprendre, de donner des informations détaillées sur telle ou telle personne s'agissant de sa situation individuelle dans sa profession.

Ceci étant précisé, sans le moins du monde se prononcer, le Gouvernement ne se prononce pas sur le fait qu'il existe un dossier ou pas concernant cette personne et encore moins sur son contenu s'il devait exister.

Le président : Je vais vous demander deux secondes de patience. Je vais voir où en sont les résultats. Sinon, nous allons prendre un autre point.

3. Elections au Parlement

3.1. Président du Parlement

3.2. Premier vice-président

3.3. Deuxième vice-président

3.4. Deux scrutateurs

3.5. Deux scrutateurs suppléants

4. Elections au Gouvernement

4.1. Président du Gouvernement

4.2. Vice-président du Gouvernement

3.1. Election du président du Parlement

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	10
Bulletins valables :	50
Majorité absolue :	26

Michel Juillard (PLR) est élu par 43 voix; 7 voix éparses. (Applaudissements.)

Le président : Monsieur le Président élu, je vous donne la parole.

M. Michel Juillard (PLR), président élu du Parlement : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, Monsieur le secrétaire du Parlement, Madame la secrétaire, Messieurs les huissiers, Madame la tenancière de la cafétéria, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Madame la présidente du Parti libéral-radical jurassien, Mesdames et Messieurs les représentants du Parti libéral-radical jurassien, Mesdames et Messieurs, c'est avec honneur, émotion et satisfaction que j'accepte mon élection à la présidence du Parlement. Je remercie l'ensemble des parlementaires qui ont soutenu ma candidature et je leur adresse à tous mes remerciements les plus sincères pour leur confiance.

J'ai obtenu 28 suffrages pour accéder à la deuxième vice-présidence, 38 lors du vote pour la première vice-présidence et 43 aujourd'hui. Vous avouerez que c'est une belle progression ! En guise de boutade, je dirai que je suis content qu'il n'y ait pas quatre élections pour accéder au perchoir car je ne saurais vraiment pas comment convaincre le dernier carré, composé de ceux qui ne votent pas pour moi.

En 1992, j'ai commencé ma carrière politique en devenant maire du village de Miécourt. Dix ans plus tard, j'ai été élu président des maires d'Ajoie et du Clos-du-Doubs et, avec l'ancien chef du Service des communes, Jean-Louis Sangsue, j'ai été l'artisan de la création du SIDP, puis, avec René Girardin et feu Pierre-Alain Gentil, un de ceux qui souhaitaient la création de l'Association jurassienne des communes. Je suis heureux de constater que notre idée a fait son chemin et je félicite les maires qui l'ont constituée.

En 1998, j'ai été élu au Parlement et j'accède, aujourd'hui, à sa présidence. Depuis onze ans, je siège aux côtés de certains d'entre vous qui, à l'instar de plus jeunes députés, quitteront le Parlement à la fin 2010. Chers amis, j'ai beaucoup appris à votre contact. J'ai beaucoup apprécié les conseils que plusieurs m'ont donnés quand je les ai sollicités et j'ai enrichi mon vocabulaire en écoutant certains collègues, ténors de la politique jurassienne, s'exprimer à cette tribune. De formation scientifique, je n'ai malheureusement ni leur talent d'orateur ni leur belle élocution et mes lectures, qui ne sont pas les leurs, ne me permettent pas de rivaliser avec la qualité de leurs citations. J'espère que vous ne m'en tiendrez pas rigueur !

Certains d'entre vous me connaissent bien, d'autres ont pu découvrir ma personnalité; je pense surtout à ceux qui siègent au sein de la commission de l'environnement et de l'équipement où j'ai eu grand plaisir à travailler et à apporter ma modeste contribution.

Vous savez quel respect j'ai envers les institutions de notre République et envers les parlementaires. J'aime la sincérité politique, le débat d'idées et le travail bien fait. Au poste de président du Parlement, je serai le même. Je ne changerai pas mes convictions, ni ma personnalité. Je collaborerai activement avec les membres du Gouvernement pour lesquels j'ai beaucoup de respect et d'amitié.

Avec vous et pour vous, je dirigerai le Bureau du Parlement et les séances plénières avec réflexion, volonté et efficacité. Je ne céderai pas aux pressions et défendrai notre Assemblée avec force et conviction. Je la représenterai aux

quatre coins du Jura, ailleurs en Suisse ou à l'étranger, avec fierté et responsabilité.

Je souhaite que l'image du Parlement, dans les médias et dans la population, soit mieux perçue. Pour cela, il faut communiquer de manière régulière et efficace. C'est pourquoi, dès le mois de janvier, je veux que le Bureau planche sur ce dossier et je réunirai les présidents des commissions pour en discuter, mais qui dit communication ne dit pas délation. Il est vraiment impératif que le secret des délibérations au sein des commissions soit garanti. Les députés, les ministres et les fonctionnaires doivent pouvoir s'exprimer librement et sans crainte, chacun devant assumer ses responsabilités. En cas de fuites, tout manquement sera dénoncé. Je souhaite aussi que la liste de distribution des procès-verbaux soit analysée, modifiée si besoin, au sein de chaque commission et qu'une information précise soit donnée ou rappelée à tous ceux qui reçoivent ces documents.

Depuis longtemps, je suis un adepte de la technologie moderne et j'aime l'efficacité. C'est pourquoi je souhaite, comme beaucoup d'entre vous, que le Parlement se dote, dans les meilleurs délais, d'un système de vote électronique. C'est au Parlement de décider de l'investissement et du calendrier de réalisation. J'espère qu'il saura prendre la bonne décision lors du vote sur le budget 2010.

L'image du Parlement, c'est aussi l'image des députés. Je vous encourage à continuer de vous investir dans la société qui est la nôtre, d'être proches de nos concitoyennes et de nos concitoyens et de relayer avec innovation et riche argumentaire leurs préoccupations au sein de cette assemblée. A l'aube d'une année qui verra se dérouler les élections cantonales, je suis convaincu que mes propos seront entendus 10 sur 10, et non 5 sur 5, par les parlementaires, du moins par ceux qui sont rééligibles !

Mesdames et Messieurs les Députés, les séances du Parlement seront de plus en plus suivies sur internet et même si l'habit ne fait pas le moine, j'encourage mes collègues à porter des habits de ville lors de nos séances. Nous éviterons ainsi certaines critiques, parfois justifiées, tout en rappelant l'aspect solennel d'être un élu du peuple et de siéger dans un Parlement. Malgré mes habitudes, je serai le premier à montrer l'exemple. (*Rires.*)

Durant mon année de présidence, je souhaite mettre l'accent sur une des préoccupations qui m'intéresse le plus : l'environnement. Par ma présence, ici et là, je soutiendrai les activités qui tiendront compte des principes du développement durable, cautionnés par notre Parlement, et je vous encourage à m'y accompagner.

Ce soir, à Charmoille, dans ma commune de La Baroche, nous nous retrouverons, à l'invitation des autorités communales, pour fêter mon élection. J'aurai le grand plaisir de vous adresser à nouveau quelques mots, agrémentés d'une petite surprise.

Je ne terminerai pas mon propos sans associer ma famille à la fête : mon épouse Annick, mes enfants Charlotte et Thibaut, qui m'accompagnent dans la vie et qui supportent, avec compréhension et depuis de longues années, mes absences répétées hors du domicile. Le mot «séance» n'est pas absent de leur vocabulaire !

Je vous donne donc rendez-vous dès 18h30 dans la Baroche et vous remercie de votre attention. Vive la République et Canton du Jura. (*Applaudissements.*)

Le président : Voilà, je remercie Michel Juillard pour son message et, au nom du Parlement, Michel, je te souhaite encore beaucoup de plaisir et de satisfaction dans l'accomplissement de cette tâche.

3.2. Election du premier vice-président du Parlement

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	9
Bulletin nul :	1
Bulletins valables :	50
Majorité absolue :	26

*André Burri (PDC) est élu par 45 voix; 5 voix épar-
ses. (Applaudissements.)*

3.3. Election de la deuxième vice-présidente du Parlement

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	12
Bulletins nuls :	2
Bulletins valables :	46
Majorité absolue :	24

*Corinne Juillerat (PS) est élue par 44 voix; 2 voix épar-
ses. (Applaudissements.)*

3.4. Election de deux scrutateurs

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins valables :	60
Majorité absolue :	31

*Sont élus : Yves Queloz (PDC), par 56 voix, et Maria Lo-
renzo-Fleury (PS), par 43 voix. (Applaudissements.)*

3.5. Election de deux scrutateurs suppléants

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins valables :	60
Majorité absolue :	31

*Sont élus : Nicolas Eichenberger (PLR), par 56 voix, et
Bernard Tonnerre (PCSI), par 57 voix. (Applaudissements.)*

4.1. Election du président du Gouvernement

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	15
Bulletins nuls :	2
Bulletins valables :	43
Majorité absolue :	22

*Charles Juillard (PDC) est élu par 41 voix; 2 voix épar-
ses. (Applaudissements.)*

Le président : Monsieur le Ministre, je vous cède la pa-
role pour votre message.

M. Charles Juillard, président élu du Gouvernement :
Monsieur le Président du Parlement, Mesdames et Mes-
sieurs les Députés, chère et chers collègues, Mesdames et
Messieurs, chaque année à pareille époque, depuis 1979, le
Parlement procède à l'élection de celles et de ceux qui se-
ront appelés à exercer pour une année les plus hautes fonc-
tions de notre Etat. Cette année, vous m'avez fait l'insigne
honneur de m'accorder le privilège de présider le Gouver-
nement jurassien durant l'année 2010.

Sachez, Mesdames et Messieurs les Députés, que j'en
éprouve du plaisir, de la fierté bien sûr et surtout je vous en
suis infiniment reconnaissant. Si, parfois, du haut de cette
tribune, il m'arrive de m'emporter à l'égard de l'une ou l'un
d'entre vous, je puis vous assurer que c'est avant tout à met-
tre sur le compte de la fougue et de l'impatience, qui carac-
térisent souvent les Jurassiennes et les Jurassiens; en au-
cun cas n'y voyez une quelconque attaque personnelle ni
non plus un manque de respect pour vous-mêmes et ceux
que vous représentez. Je m'efforcerai tout au long de l'an-
née de mériter la confiance que vous venez de me témoi-
gner en portant bien haut les couleurs du Jura.

Je voudrais tout d'abord féliciter les nouveaux élus de ce
jour : mon homonyme Michel Juillard, président du Parle-
ment, André Burri, premier vice-président, Corinne Juillerat,
deuxième vice-présidente, scrutateurs et scrutateurs sup-
pléants. Par anticipation, je propose aussi de féliciter mon
collègue Philippe Receveur, qui devrait normalement accé-
der à la vice-présidence du Gouvernement.

Si j'ajoute à cette liste le président du Parlement de la
jeunesse, Nicolas ici présent, vous admettez qu'on risque
bien, au plus grand des hasards, de beaucoup entendre par-
ler de Juillard durant cette année. Il se pourrait même que
cela nous conduise parfois à des quiproquos assez intéres-
sants, ce d'autant plus que nous ne sommes pas toujours du
même avis.

Je voudrais aussi remercier les présidents sortants : Vin-
cent Wermelle qui a dirigé les débats cette année. Il a su
prendre la hauteur qui s'impose pour exercer sans complexe
ni fioriture mais avec bon sens et dignité la fonction de pre-
mier citoyen de la République. Merci Vincent !

Merci également à mon collègue Michel Probst qui a pré-
sidé les séances du Gouvernement avec attention et, évi-
demment, beaucoup de pédagogie. Je reconnais d'emblée
qu'il faut du doigté pour diriger une équipe comme celle du
Gouvernement qui, et j'ai le plaisir de l'affirmer, est soudée
comme un bronze et solide comme un roc.

Mes remerciements vont aussi à ceux sans qui je ne serais pas là : bien évidemment ma famille, mes parents, mon parti et son groupe parlementaire. Un merci particulier à mes collègues du Gouvernement, aux chefs de service, nombreux présents aujourd'hui, et à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la fonction publique sans qui nous ne pourrions pas conduire notre politique. Enfin, merci aux femmes qui m'entourent, me conseillent, me soutiennent et me supportent aussi (vous ferez vous-même le lien dans l'ordre ou le désordre) : mon épouse Christine évidemment, ma secrétaire Karen et enfin ma colocataire et collègue de Morépont, Elisabeth... Un grand merci ! (*Rires.*)

Etre élu à la présidence du Gouvernement constitue évidemment un grand jour pour moi, ma famille et mes proches. Je vous sais gré de m'avoir offert cet honneur. C'est un jour à marquer d'une pierre blanche, un jour à fêter.

Mais, sans vouloir ternir cette journée, la situation économique actuelle ne saurait me faire oublier que nombre de Jurassiennes et de Jurassiens sont inquiets : ils sont inquiets pour leur emploi; ils sont inquiets pour leur avenir; ils sont inquiets de ne plus pouvoir assumer demain leurs charges familiales ou sociétales. Je les comprends et j'aimerais leur dire que le Gouvernement partage leurs inquiétudes et qu'il fait tout ce qui est en son pouvoir pour leur assurer un avenir décent.

Avec le Parlement, nous avons récemment mis en œuvre des mesures qui ne pourront pas empêcher tous les licenciements ni non plus toutes les fins de mois difficiles. Mais elles devraient permettre une meilleure prise en compte des besoins essentiels de chacune et de chacun dans ces périodes tourmentées.

Nous allons également continuer à soutenir les entreprises afin que celles-ci puissent traverser la crise avec le moins de dommages possible et qu'elles se mettent en mesure de prospérer à nouveau dès la reprise. Nous souhaitons qu'elles créent à nouveau des emplois et de la richesse, à partager avec le plus grand nombre.

D'ailleurs, soyons confiants ! Nous observons en effet ici ou là quelques lueurs d'espoir, des lucarnes où pointent à nouveau quelques rayons de soleil dans le ciel économique jurassien. Oh soyons réalistes ! Ce sera long, ce sera difficile mais ensemble nous y arriverons.

J'en appelle à vous tous ici, Mesdames et Messieurs les Députés, il est primordial, dans ces moments particuliers, de se serrer les coudes et de faire fi de nos divisions. Certes, le débat est une richesse en démocratie mais il est des instants où la solidarité doit l'emporter sur le dogmatisme et la politique politicienne.

Malgré les élections cantonales qui ne manqueront pas de marquer le rythme politique de l'année 2010, je souhaiterais que nous puissions réfléchir et discuter ensemble à la meilleure manière de projeter ce coin de pays résolument dans le 21^e siècle.

Le Gouvernement y est sensible; c'est pourquoi il a décidé de créer, puis récemment de réactiver le groupe de travail Jura 2020. Une fois la crise passée, il faudra être prêt à profiter des effets positifs de la reprise. Nous devons prendre des mesures dès aujourd'hui pour profiler le Jura de demain. La réflexion du Gouvernement porte sur plusieurs domaines : la formation et l'emploi, les infrastructures et l'amé-

nagement du territoire, les prélèvements obligatoires, pour n'en citer que quelques-uns.

Nous devons encore mieux préparer les jeunes aux exigences nouvelles de la société et de l'économie; nous devons les sensibiliser aux nouvelles technologies de l'information et celles liées à l'environnement en particulier.

Le développement des infrastructures doit se poursuivre et il nous appartient de saisir les opportunités offertes par l'arrivée du TGV et le raccordement de l'A16 au réseau des autoroutes européennes (et suisses un peu plus tard...). Nous devons nous battre pour faire inscrire la H18 Delémont-Bâle au réseau des routes nationales.

Nous devons mettre en place le réseau de télécommunication le plus moderne et le plus dense possible.

Je ne serais pas compris, ou du moins vous seriez surpris, si je ne vous parlais pas de l'indispensable maîtrise des finances publiques. La crise nous le démontre une nouvelle fois : seuls les Etats financièrement sains peuvent faire face avec succès aux difficultés économiques. Et on ne le dira jamais assez non plus : seules des finances saines garantissent un Etat social aux prélèvements obligatoires mesurés. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement est fermement déterminé à poursuivre les réformes engagées. Il veut offrir à la République et Canton du Jura une nouvelle jeunesse après trente ans de souveraineté. Nous aimerions évidemment y joindre les communes et la population des districts du Jura restés bernois. Car mieux structurés et plus grands, nous serons plus forts pour répondre aux défis démographiques, économiques et culturels qui nous attendent.

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs les Députés, de paraphraser un slogan français des années septante (ou plutôt devrais-je dire soixante-dix) : quand on n'a pas de pétrole, il faut avoir des idées ! Nous n'avons pas de pétrole, Mesdames et Messieurs, et vous le savez; nous sommes donc condamnés à être génial, génial au sens étymologique du terme, c'est-à-dire capables d'esprit, capables d'initiative et de créativité. Ces trois qualités, les Jurassiennes et les Jurassiens n'en manquent pas.

Rassemblons-les, Mesdames et Messieurs, rassemblons-nous pour construire ensemble le Jura de demain ! Je crois que nous sommes encore capables d'audace et même d'un brin d'impertinence : vous savez, ce sel qui donne du goût à la vie, ces qualités que nos pères ont su mettre en valeur pour créer notre Canton, la tête haute et le torse bombé.

Mesdames et Messieurs, j'arrive au terme de ce trop long propos, au cours duquel vous aurez pu constater que je n'ai cité ni les poètes ni les auteurs : pas d'Edgar Morin, ni de Saint-Exupéry, pas davantage d'Alexandre Voisard ni de Paul Eluard. J'ai simplement voulu vous parler avec le cœur, avec mes tripes, avec mes mots, comme les Jurassiennes et les Jurassiens aiment à le faire et aiment aussi à l'entendre. Car je veux croire à un Jura simple, à un Jura pragmatique, à un Jura dynamique, à un Jura solidaire, ouvert et accueillant. C'est ce Jura-là, Mesdames et Messieurs, que beaucoup nous envient.

Belles fêtes de Noël et bonne Année 2010 à vous et à vos proches. Merci de votre attention et que vive le Jura. (*Applaudissements.*)

Le président : Au nom du Parlement, je félicite encore Charles Juillard pour son élection et je te souhaite, Charles, beaucoup de plaisir et de satisfaction à la tête du Gouvernement jurassien.

4.2. Election du vice-président du Gouvernement

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	15
Bulletins nuls :	2
Bulletins valables :	43
Majorité absolue :	22

Philippe Receveur (PDC) est élu par 39 voix; 4 voix éparses. (Applaudissements.)

Le président : Voilà, je crois que nous avons mérité une pause, d'autant plus que le nouveau président du Gouvernement et le nouveau président du Parlement s'associent pour nous offrir les cafés et croissants et tout ce qui va avec. Je vous donne donc une pause d'une demi-heure.

(La séance est suspendue durant trente minutes.)

5. Motion no 923

APG pour chômeurs : vers une solution cantonale ? Pierluigi Fedele (CS-POP)

Les travailleur-euse-s de notre région vivent des heures sombres. La crise déploie ses effets ravageurs. Les licenciements se succèdent, en particulier dans l'industrie qui constitue l'essentiel du tissu économique régional.

A la perte d'un emploi se greffent différents autres problèmes. Parmi ceux-ci, l'obligation faite aux personnes privées d'emploi de souscrire à une assurance perte de gain individuelle.

Malheureusement, les primes proposées se situent entre quelques centaines et plus de mille francs par mois ! Autant dire une charge insupportable pour une personne qui perd déjà une part substantielle de son revenu.

Le travailleur se trouve alors devant un choix cornélien : ou il se prive d'une part importante de son revenu ou il renonce, totalement ou partiellement, à sa couverture maladie.

Dans tous les cas de figure, cette situation augmente encore la précarité dans laquelle les chômeurs se trouvent.

Nous demandons au Gouvernement de mettre en place, par la Caisse de compensation de l'Etat ou par un autre organisme, une assurance perte de gain pour les personnes sans-emploi.

Cette assurance devra garantir, pour des primes raisonnables, une couverture maladie des personnes concernées.

M. Pierluigi Fedele (CS-POP) : Le chômage dans notre région, comme chacun le sait, atteint le taux de 6 %, voire peut-être même un peu plus, en cette fin d'année. La perte d'un emploi représente toujours une épreuve pour un travailleur, avec des conséquences psychologiques et, cela va de soi, financières.

Par notre motion, nous proposons au Parlement de trouver une réponse à une problématique liée directement au statut des chômeurs, la couverture pour perte de gain en cas de maladie.

La réalité que vivent actuellement ces personnes est la suivante : un travailleur qui se voit signifier son congé est protégé pendant son temps de dédite. La protection court encore 30 jours après la fin des rapports de travail. Au-delà de ce délai, les chômeurs doivent contracter une assurance perte de gain à titre individuel. Les primes proposées dans ce cadre sont, c'est le moins que l'on puisse dire, dissuasives. J'ai pu constater de visu des offres, pour des chômeurs de plus de 50 ans, pouvant aller jusqu'à 1'000 ou 1'200 francs par mois ! Ce qui pousse, compréhensiblement, ces chômeurs à n'assurer qu'une partie de leur revenu, voire à renoncer purement et simplement à toute forme de protection contre la maladie.

Cette situation n'est clairement pas acceptable. D'où notre proposition de recherche d'une solution cantonale, comme elle existe ailleurs, par exemple à Genève.

Nous n'avons pas d'a priori quant à la formule à adopter. L'essentiel est de mettre à disposition des personnes concernées un outil simple et accessible, financièrement parlant, à tous.

En attendant la prise de position du Gouvernement et ayant consulté différents groupes, je peux déjà vous annoncer que nous sommes prêts à transformer cette motion en postulat.

M. Philippe Receveur, ministre des Affaires sociales : Le motionnaire demande la mise en place d'une assurance perte de gain en faveur des chômeurs jurassiens.

Le Gouvernement tient d'abord à relever que les chômeurs ne sont malheureusement pas les seules personnes concernées par cette problématique étant donné que l'assurance perte de gain en cas de maladie n'est pas obligatoire en Suisse. Ainsi, toute personne exerçant une activité lucrative peut se retrouver dans une situation similaire en cas de maladie, dans la mesure où elle-même ou son employeur n'ont pas conclu une assurance perte de gain. En effet, le Code des obligations ne prévoit le paiement du salaire en cas de maladie que durant trois semaines pendant la première année de service (après les trois premiers mois) et pour une période plus longue, fixée équitablement dit la loi, par la suite, qui selon la pratique se monte à un mois durant la deuxième année de service, deux mois durant la troisième et la quatrième année de service et ainsi de suite, selon l'échelle qu'on appelle l'échelle bernoise.

Dans le domaine de l'assurance chômage, les dispositions légales fédérales prévoient que les assurés qui ne sont pas aptes à travailler, qui ne sont pas aptes au placement ou ne le sont que partiellement, par exemple pour maladie, ont droit à la pleine indemnité journalière et ce durant les trente jours suivant le début de l'incapacité de travail totale ou partielle. Par ailleurs, leur droit est limité à quarante-quatre indemnités journalières durant le délai-cadre de deux ans. Après ce délai, ces personnes n'ont plus droit aux indemnités journalières de l'assurance chômage.

Dans le canton du Jura, Mesdames et Messieurs les Députés, et contrairement à ce qui existe dans certains cantons latins, aucune aide n'est octroyée aux chômeurs jurassiens qui subissent une telle incapacité de travail. Ainsi, dans le

cas où ils n'auraient pas conclu une assurance perte de gain individuelle, ces derniers sont dès lors contraints de recourir à l'aide sociale.

Cette situation peut être problématique pour certaines personnes déjà «précarisées». Le Gouvernement est donc d'avis qu'il serait opportun d'examiner la possibilité de mettre en place une assurance perte de gain pour les chômeurs, par exemple en se basant sur le modèle genevois. Peut-être y a-t-il d'autres modèles. Il s'agit, à nos yeux, de retrousser les manches sur ce chantier-là, d'étudier la situation, de voir quelles sont les alternatives ou les variantes possibles pour tâcher de faire à l'intérieur de ce choix la meilleure des constructions. A noter que le canton du Valais examine actuellement l'opportunité d'introduire une telle assurance. Enfin, d'autres systèmes mis en place, notamment dans les cantons du Tessin mais aussi de Neuchâtel et de Fribourg, et qui consistent au versement d'une contribution pour le paiement de la prime d'assurance perte de gain individuelle pourraient également être pris en compte dans le cadre de cette étude.

Au vu de ce qui précède, le Gouvernement estime qu'une étude est nécessaire, qu'elle devra se faire de manière approfondie, sur la base de comparatifs, afin d'évaluer la pertinence de la mise en place d'une telle assurance ou d'une contribution au paiement de la prime d'assurance perte de gain des chômeurs. La question relative à l'étendue de ces mesures, à leur application, à leur financement ainsi qu'à leurs conséquences financières pour l'Etat devrait alors faire l'objet d'un examen attentif.

Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs les Députés, le Gouvernement propose de transformer la motion no 923 en postulat afin de se livrer à l'étude dont il est question.

M. Serge Vifian (PLR) : Il est des motions qui inspirent plus que d'autres. Ainsi en va-t-il de celle défendue par Pierluigi Fedele, dont je me reproche de n'y avoir pas pensé le premier !

Mon mandat de député m'a confronté à de nombreux, trop nombreux, cas de chômage. S'il est un sujet qui pourrait rapprocher les partis, quels que soient leur programme et leur ancrage idéologique, c'est bien celui de la lutte pour éradiquer ce fléau.

Le chômage qui dure, c'est intolérable. Il est absurde sur le plan économique. Il est le signe d'un dysfonctionnement social majeur. Il porte en lui un risque d'explosion. Il outrage les Droits de l'Homme. Il a un coût humain terrible et il tue. Oui, il tue. Tous les travailleurs qui ne supportent pas l'incertitude du lendemain, qui en deviennent malades ou se suicident.

Or, le chômeur est frappé d'une double sanction. Il voit son salaire se réduire et il perd la protection en cas de maladie. Car, ainsi que le relève le motionnaire, demander le passage d'un contrat collectif à un contrat individuel ou souscrire une assurance perte de gain, à un âge plus ou moins avancé, a le plus souvent un coût prohibitif.

Je m'en étais déjà ému au début de ma carrière parlementaire en déposant la motion interne no 75, traitée lors de la session du Parlement du 26 novembre 2002 (je vous renvoie au Journal des débats no 20 de 2002, pages 629 et 630).

Bien accueillie par le Parlement et le Gouvernement jurassiens, cette motion suggérait d'introduire une assurance obligatoire, et non facultative comme c'est le cas actuellement, dans la LAMal. Ma proposition avait été retoquée par le Conseil national et balayée par le Conseil des Etats.

A l'instar de ce qui se pratique dans le canton de Genève, nous avons la possibilité de favoriser une solution cantonale. Certes, il faut en examiner les contours, en étudier le financement. Plusieurs variantes sont envisageables, ainsi que l'a relevé le ministre. Mais il s'agit vraiment d'une cause noble et louable.

Puisque le motionnaire y consent, le groupe libéral-radical est prêt à se rallier au postulat mais il invite instamment le Gouvernement à s'atteler à la tâche avec détermination et conviction. Voilà bien un défi à la mesure de ses ambitions et dont il sortira grandi s'il trouve la réponse appropriée. Car, chers collègues, personne ne fait le choix du chômage. C'est une fatalité à laquelle on se résigne mais dont on ne sort jamais indemne.

Et j'ajoute, ce qui n'était pas prévu, un bref postscriptum pour former le vœu que la campagne qui va s'ouvrir n'autorise pas tous les excès. Je fais allusion à certaines interventions intempestives et donc excessives où l'on profite de la crise pour tirer sur la promotion économique. Le moment viendra assez tôt de faire un bilan. Chacun, à ce moment-là, fera son introspection.

Mme Corinne Juillerat (PS), présidente de groupe : Le groupe parlementaire socialiste soutiendra sans réserve la motion de Pierluigi Fedele.

Nous sommes préoccupés par la nécessité de permettre aux chômeuses et aux chômeurs de s'assurer à des conditions correctes pour la perte de gain en cas de maladie. Il est indéniable qu'une corrélation existe entre le fait de perdre son emploi et la dégradation de son état de santé. Ceci amplifie encore le risque de tomber malade pendant une période de chômage, d'où l'importance de pouvoir s'assurer contre ce risque.

Nous profitons de ce débat pour affirmer l'importance, pour chaque travailleuse et travailleur, de bénéficier d'une telle assurance. Le régime actuel qui n'impose pas une affiliation des employeurs à une collective perte de gain pénalise également le travailleur qui doit se réassurer après une période sans assurance. Il peut se voir mettre des réserves pour des problèmes de santé qu'il aura rencontrés les dernières années avant sa demande d'affiliation. C'est par ailleurs le cas aussi des fonctionnaires jurassiens.

Pour l'instant, nous disons oui à une assurance perte de gain pour les personnes sans emploi et restons attentifs à l'évolution de la situation pour les autres personnes aussi.

M. Bernard Tonnerre (PCSI) : Le texte de la motion déposée par notre collègue Fedele au nom du groupe CS-POP+VERTS démontre bien que la situation exposée ici est d'une brûlante actualité, d'où le soutien que notre groupe serait prêt à apporter à cette motion ou éventuellement, suivant l'orientation que l'auteur pourrait lui donner vers la forme du postulat, évidemment nous soutiendrions également sa démarche jusqu'au bout.

Nous nous trouvons encore une fois confrontés à une situation d'urgence, comme je l'ai dit, créée par la crise éco-

nomique et dont les victimes se recrutent, pour leur majorité, dans les couches de la population déjà bien fragilisées.

Peut-être notre Gouvernement est-il effectivement sensible aux arguments de notre collègue, toutefois, sa proposition de transformer la motion en postulat comporte le risque que des mesures interviennent trop tard alors que les pronostics concernant le chômage prévoient que ce dernier pourrait croître encore en 2010 dans l'Arc jurassien. Nous ne saurions nous contenter évidemment de vœux pieux, façon de nous donner bonne conscience à la veille des Fêtes de fin d'année.

Ainsi donc, le groupe chrétien-social appuiera, par son vote, la motion no 923 demandant au Gouvernement d'assurer les personnes sans emploi en cas de perte de gain et nous incitons nos collègues députés à s'associer à cette démarche empreinte de solidarité.

Le président : Le Gouvernement propose la transformation de la motion en postulat. Quelle est votre position, Monsieur le Député, de votre place, si oui ou non ?

M. Pierluigi Fedele (CS-POP) : J'accepte la transformation.

Le président : J'ouvre donc la discussion. Elle n'est pas utilisée. Vous avez la parole.

M. Pierluigi Fedele (CS-POP) : D'abord, je suis très heureux de voir que, pour une fois, le groupe CS-POP+VERTS est débordé sur sa gauche par l'ensemble des groupes politiques représentés dans ce Parlement. Cela fait plaisir.

Ensuite, j'ai accepté la transformation en postulat tout simplement parce que le délai de réalisation d'une motion est de deux ans, celui d'un postulat est d'une année. Et, après, je pense qu'il y a une volonté politique aussi dans la réalisation d'une intervention parlementaire, quelle qu'elle soit.

La volonté, c'était aussi de fédérer parce que je pense que c'est important que ce Parlement donne un signe collectif aux citoyens qui l'attendent.

J'aurais juste une requête à adresser au Gouvernement, s'il était possible, sous quelque forme que ce soit, que je sois impliqué aux recherches, aux procédures internes à l'administration par rapport à ce projet parce qu'il m'intéresse.

M. Philippe Receveur, ministre des Affaires sociales : Et bien, ce sera peut-être appliqué pour une fois, Monsieur le Député Meury. En tout cas, le Gouvernement ne voit pas d'objection à ce que l'auteur de l'intervention soit associé à cette étude.

Pour ce qui est de la nature même du postulat, je crois qu'il faut avoir respect et considération pour ce type d'intervention, qui permet précisément d'étudier les choses en profondeur, de regarder ce qu'on peut faire, de vérifier notre marge de manœuvre pour faire en sorte, ensuite, qu'on puisse se déterminer en connaissance de cause, ce qu'une motion ne nous aurait malheureusement pas permis.

Et pour ce qui est du délai, je crois que vous l'avez souligné aussi, avec un postulat, on va plus vite.

Au vote, le postulat no 923a est accepté par la majorité du Parlement.

6. Postulat no 285

Allocation de soutien aux parents qui élèvent leurs enfants en famille

Jean-Pierre Bendit (PDC)

Le Gouvernement jurassien entend profiler le Jura comme canton modèle en matière de politique familiale en présentant un avant-projet de tarifs bas pour les structures d'accueil de l'enfance. Cet avant-projet propose notamment «la journée à 10 francs dans les crèches». Le but recherché est de proposer «un instrument particulièrement convaincant pour permettre aux parents, et particulièrement aux femmes, de concilier vie familiale et vie professionnelle» et de favoriser le placement des enfants dans une institution d'accueil afin d'encourager une croissance économique et des hausses de la consommation et de la démographie. Est-ce à dire que les parents qui choisissent d'élever leurs enfants en famille en réduisant ponctuellement le temps d'occupation professionnel d'un ou des deux conjoints, avec des sacrifices financiers mais en favorisant l'éducation dans le cercle familial, font un mauvais choix ? Le système de tarifs bas pour les structures d'accueil de l'enfance ne dévalorise-t-il et ne pénalise-t-il pas les parents choisissant d'élever leurs enfants en famille ?

Le but de ce postulat n'est pas de contester globalement les tarifs des structures d'accueil de l'enfance proposés dans l'avant-projet du Gouvernement qui a le mérite d'être novateur et simple d'application. Par contre, il nous paraît important et nécessaire, au départ de l'étude de ce dossier, de prendre en compte un modèle d'éducation dans le cercle familial pour des raisons d'équité et de réflexion globale de la politique familiale dans notre Canton. Il est, à nos yeux, également important de valoriser le travail de l'homme ou de la femme au foyer.

L'idée est de concevoir, dans notre Canton, une allocation de soutien aux parents qui élèvent leurs enfants en famille, en complément de l'allocation familiale. Cette nouvelle allocation devrait être évaluée dans les prochaines discussions avec les partenaires sociaux concernant l'allocation d'accueil puisque les deux allocations poursuivent la plupart des mêmes objectifs :

- profiler le Jura comme un canton modèle en matière de politique familiale;
- stimuler la consommation;
- favoriser une hausse des naissances.

L'objectif est clair, il faut que tous les «styles» de famille puissent trouver leur compte dans la nouvelle politique familiale de notre Canton. De plus, cette nouvelle allocation valorise le travail de l'homme ou de la femme au foyer et renforce l'image de la famille qui est la cellule fondamentale de notre société et de l'éducation. Elle peut également contribuer à éviter l'explosion des demandes de placements en institutions d'accueils.

Le groupe démocrate-chrétien demande au Gouvernement d'étudier une allocation de soutien aux parents qui élèvent leurs enfants en famille conjointement à l'allocation d'accueil présentée en avant-projet.

M. Jean-Pierre Bendit (PDC) : L'article 17 de notre Constitution dit : «L'Etat protège et soutient la famille, cellule naturelle et fondamentale de la société».

S'il n'y avait qu'un mode de famille que l'on pourrait appeler «famille traditionnelle» comme on le trouve souvent dans les statistiques, avec un père, une mère au foyer et si possible plusieurs enfants, les discussions sur le soutien aux familles seraient plus simples.

Aujourd'hui, il y a plusieurs styles de conception de vie familiale. Entre volonté ou nécessité d'avoir une activité professionnelle à plein temps pour chaque conjoint d'un couple, un des parents au foyer, deux temps partiels et la famille monoparentale, la politique familiale équitable n'est pas facile à définir. De plus, il faut ajouter une proportion grandissante de ménages sans enfant. Autre obstacle à la famille, le taux de pauvreté, qui atteint 26 % chez les ménages monoparentaux, est pratiquement aussi élevé pour des couples avec trois enfants et plus.

Comment faire face à ces problèmes ? Nous sommes la première génération à devoir gérer ces changements. Pas facile d'être juste et équitable. L'Etat doit-il favoriser un style de famille ou un autre ? Est-ce bien le rôle de l'Etat d'encourager à tout prix la croissance économique et la hausse de la consommation ? N'est-ce pas en contradiction avec le développement durable ? Les parents qui choisissent d'élever leurs enfants en famille en réduisant le temps d'occupation professionnelle ponctuellement d'un ou des deux conjoints, avec d'un côté des sacrifices financiers mais en favorisant l'éducation dans le cercle familial, font-ils un mauvais choix ?

Pour le groupe démocrate-chrétien, toutes ces questions n'ont pas de réponses simples et figées pour des décennies.

Par contre, nous sommes convaincus qu'à l'heure actuelle, l'Etat, qui soutient la famille de diverses façons, ne doit plus proposer des modifications d'allocations, de tarifs de crèche et de déductions fiscales sans tenir compte de tous les styles de familles.

D'autre part, il faut tenir compte des effets pervers de chaque mesure proposée, rester dans le cadre légal fédéral, par exemple fiscal, et tenir compte de tous les éléments financiers.

Un autre problème consiste à la reconnaissance du travail du parent au foyer. Ce qui était la majorité des styles de familles il y a quelques décennies a diminué au point où une personne sans activité professionnelle est dévalorisée alors que son activité demande beaucoup de compétences dans des domaines les plus divers comme la cuisine, l'éducation, la formation, les soins, la psychologie, la gestion, le nettoyage et j'en passe. L'éducation des valeurs fondamentales comme le respect, la fraternité, l'entraide et la solidarité, est aussi une mission que réalisent à merveille les parents au foyer.

Oui, osons le dire, le parent au foyer est le plus beau métier du monde puisqu'il consiste à amener à maturité le fruit de son amour ! Le premier des salaires, ayant beaucoup plus de valeur que toutes les fortunes du monde, étant un merci ou un bisou de la part de son enfant, quel que soit son âge.

Un grand nombre de ces questions est remis indirectement au premier plan avec l'avant-projet du Gouvernement au sujet de tarifs bas pour les structures d'accueil de l'enfance. Cet avant-projet propose notamment «la journée à 10

francs dans les crèches» (je cite) : «un instrument particulièrement convaincant pour permettre aux parents, et particulièrement aux femmes, de concilier vie familiale et vie professionnelle et de favoriser le placement des enfants dans une institution d'accueil». Pour le financement, en plus des 74 % de subventionnement des crèches par les collectivités publiques, il est prévu une allocation d'accueil complémentaire aux allocations familiales et financée par une contribution paritaire entre employeur et employé. Ce qui signifie que le parent dont son conjoint est au foyer va cotiser pour la garde des enfants de son voisin dont les deux parents travaillent, en plus de sa part de contribution par la voie de l'impôt sur son revenu.

Ce sont ces réflexions qui ont poussé le groupe démocrate-chrétien à proposer une étude globale concernant la politique familiale avec, par exemple, une allocation de soutien aux parents qui élèvent leurs enfants en famille. Contrairement aux déductions ou rabais fiscaux, une allocation ou un salaire ont le mérite de rémunérer et, par là même, reconnaître le travail du parent au foyer. Cette allocation poursuit la plupart des mêmes objectifs de l'allocation d'accueil :

- profiler le Jura comme un canton modèle en matière de politique familiale;
- stimuler la consommation par l'augmentation du pouvoir d'achat des familles;
- favoriser une hausse des naissances.

Lors du grand forum sur la famille, organisé à l'occasion des vingt ans du Conseil de la famille le vendredi 27 novembre dernier, les différents exposés ou travaux en groupe ont largement été dans le sens du soutien de la famille mais en tenant compte de tous les styles de sa conception.

Dans une étude de financement, on parle souvent de l'apport économique des deux parents qui ont une activité lucrative mais on oublie un peu vite tous les problèmes économiques liés à la dénatalité, où l'on doit augmenter la TVA et pénaliser la consommation pour pallier au financement des assurances sociales.

Si l'on regarde autour de nous, les discussions que nous avons aujourd'hui sont tout à fait d'actualité et les mêmes questions se posent au niveau fédéral ou par exemple Outre-Sarine, où les cantons de Lucerne et Thurgovie introduisent une déduction fiscale pour les parents au foyer. Il y a même une commune qui étudie un soutien financier pour les parents n'envoyant pas leurs enfants dans les crèches et garderies.

Pour étudier l'allocation de soutien aux parents qui élèvent leurs enfants en famille conjointement à l'allocation d'accueil présentée en avant-projet, le groupe démocrate-chrétien pense qu'il faut réunir un maximum de personnes concernées par chaque mode de famille. Dans ce sens, un groupement pour les familles s'est constitué en 2008 – il y a quelques représentantes d'ailleurs dans le fond de la salle du Parlement – et a récolté plus de 2700 signatures allant dans le même sens que ce postulat puisqu'il a pour but (je cite) «l'égalité de traitement entre les parents qui décident de mener de front vie professionnelle et vie familiale et les parents qui décident de se consacrer principalement à la vie familiale et aux activités de bénévolat qui en découlent». Nous suggérons au Gouvernement d'éventuellement renforcer le Conseil de la famille de quelques-uns de leurs membres afin de prendre en compte leurs points de vue dans l'étude qui sera suivie par ce postulat, si le Parlement l'accepte.

Pour conclure, le groupe démocrate-chrétien soutiendra à l'unanimité le postulat. Merci de votre écoute et de votre soutien.

M. Philippe Receveur, ministre des Affaires sociales : C'est vrai, une politique familiale digne de ce nom ne peut pas se réduire à une tarification attractive et novatrice pour les structures d'accueil de l'enfance même si une tarification attractive et novatrice pour les structures d'accueil de l'enfance fait partie de la politique familiale. Une politique familiale digne de ce nom doit s'articuler autour de plusieurs axes. On peut mentionner les conditions financières faites aux familles, dont les allocations familiales, les mesures complémentaires ciblées telles que bourses d'études, avances de pensions alimentaires, subventions à l'assurance maladie, prestations complémentaires, les déductions et barèmes fiscaux, la prise en compte des tâches éducatives dans les assurances sociales. S'ajoutent à cela toutes les autres prestations dont peuvent bénéficier les familles et touchant notamment le cadre de vie, l'éducation, la formation, le partage du temps de travail, la possibilité de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Mesdames et Messieurs, au cours de ces dernières décennies, la configuration sociodémographique et le mode d'organisation des familles se sont profondément modifiés. L'augmentation du nombre de familles monoparentales et la généralisation du travail féminin constituent deux éléments très représentatifs de cette transformation. Aujourd'hui, trois femmes sur quatre qui élèvent des enfants exercent en parallèle une activité professionnelle rémunérée, par nécessité ou par choix. La plupart du temps, cette activité est exercée à temps partiel. Le modèle du mari qui travaille alors que l'épouse s'occupe des enfants à plein temps n'est plus le modèle dominant. Dans les faits, il n'appartient pas aux pouvoirs publics de dicter un mode de comportement aux parents. Ceux-ci doivent pouvoir choisir une organisation qui correspond à leurs aspirations et possibilités. Ainsi, aux yeux du Gouvernement, une bonne politique familiale doit pouvoir proposer un panel de mesures susceptible d'offrir des conditions-cadre favorables à toutes les familles et à leurs différents modes d'organisation, qu'ils soient volontaires ou tributaires de contingences.

Conscient de cet enjeu, le Gouvernement a récemment confié un mandat au Conseil de la famille. Ce dernier a rendu un volumineux et intéressant rapport avec de nombreuses propositions qui sont actuellement à l'étude. Le 27 novembre dernier, une journée consacrée à la politique familiale cantonale a par ailleurs été organisée ici à Delémont sous l'égide des vingt ans dudit Conseil de la famille. Ce fut un succès. Des personnes de tous horizons, et pas seulement des professionnels, ont fait le déplacement, ont abordé les différentes questions en regard des différents modes d'organisation de la famille, des enjeux actuels et futurs. Avec ceci, le Gouvernement possède désormais une bonne plate-forme sur laquelle appuyer ses orientations futures en tenant compte des mesures déjà existantes et des possibilités financières.

Alors, considérant cette perspective et les discussions engagées autour du projet de taxe unique à 10 francs pour les crèches, le Gouvernement propose d'accepter le postulat no 285.

Je profite d'être à la tribune pour apporter une correction à une information erronée qui circule dans la presse aujourd'hui

concernant le tarif de la crèche à 10 francs. Il faut se souvenir que, dans ce modèle-là, l'Etat ne tend pas à se désengager financièrement mais bien au contraire à faciliter la vie aux parents. Ceci me paraissait devoir être précisé.

Pour ces raisons, compte tenu aussi du fait que nous l'avons observé dans le cadre des différentes rencontres, des différentes discussions autour de ce projet de crèche à 10 francs, nous avons pu prendre acte que, souvent, la réponse est, outre l'intérêt manifesté pour le projet, n'oublions pas les autres modèles d'organisation familiale. Et nous y sommes sensibles, Mesdames et Messieurs les Députés. Nous comprenons que, somme toute, ces deux éléments devront aller de pair, que c'est en marchant sur ces deux jambes-là que la politique familiale du canton du Jura va trouver son équilibre.

Pour ces raisons donc, Mesdames et Messieurs les Députés, le Gouvernement vous propose d'accepter le postulat no 285.

M. Frédéric Lovis (PCSI) : «La famille constitue le système d'organisation humaine et sociale le plus conforme aux lois naturelles. La cellule familiale est la base de notre société, de l'éducation, de l'égalité des chances. Elle mérite, à ce titre, d'être défendue et soutenue».

Ce texte, tiré du site internet du Parti chrétien-social indépendant, démontre bien à quel point nous sommes sensibles et favorables au développement de la politique familiale. De plus, en 2001 déjà, le PCSI abordait ce sujet puisque l'ancienne députée Rose-Marie Studer faisait la demande, dans ce même hémicycle, d'une allocation de garde pour les enfants gardés à domicile. Dès lors, vous aurez compris que c'est unanimement que le groupe PCSI va soutenir ce postulat.

Faire tourner la maison, s'occuper de ses enfants, les aider à grandir est un vrai travail qui demande de nombreuses qualités et une grande énergie. Pour nos grands-mères, il était normal d'être au foyer et d'élever les enfants; deux générations plus tard ce n'est plus une généralité et rester à la maison pour s'occuper de sa famille est un choix qui refait surface. Il est donc essentiel que notre politique favorise une meilleure conciliation entre la vie familiale et l'activité professionnelle et permette aux familles de développer des modes de vie conformes aux choix des familles et à leurs valeurs.

Si l'avant-projet pour les structures d'accueil, qui propose entre autres, on l'a souligné auparavant, la journée à 10 francs dans les crèches, nous paraît prendre une direction plutôt optimiste, il est important de se soucier également de ces parents, que ce soit la femme ou l'homme, qui veulent, qui choisissent ou qui doivent élever leur ou leurs enfants en famille. Ce travail à la maison et pour ses propres enfants est encore insuffisamment reconnu et sous-évalué.

Etudier une allocation de soutien aux parents qui élèvent leurs enfants va dans le sens d'une politique familiale ouverte, moderne, sociale et fondamentale et c'est pour ces raisons que le groupe unanime va soutenir le postulat no 285. Je vous remercie de votre attention.

M. Serge Vifian (PLR) : C'est en ma qualité de président du Conseil de la famille que j'interviens pour appuyer le postulat no 285 et me féliciter que le Gouvernement nous propose de l'accepter. Le groupe libéral-radical est du même avis.

L'introduction d'une allocation de soutien en faveur des parents dont l'un d'entre eux fait le choix de renoncer à exercer une activité pour s'occuper de ses enfants – libellé que je préfère à la formulation «les parents qui élèvent leurs enfants en famille» car la plupart des parents élèvent leurs enfants en famille ! – répond à un réel besoin, ainsi qu'en ont encore témoigné les états généraux de la famille qui ont eu lieu le 27 novembre 2009 et dont Monsieur le ministre a bien voulu nous parler ce matin.

Dernier en date, le canton de Genève prévoit l'introduction de prestations complémentaires familiales (la nouvelle loi vient d'être transmise au Grand Conseil). Destiné principalement aux familles qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts, le projet genevois prévoit le versement de prestations complémentaires, semblables aux aides octroyées pour arrondir les rentes AVS et AI.

La proposition du groupe PDC est différente puisqu'elle préconise une allocation plutôt que des prestations complémentaires, système déjà expérimenté dans quelques cantons alémaniques et au Tessin.

L'intention n'est pas la même mais elle s'inscrit dans une volonté identique d'aider les familles. La famille n'est au demeurant pas une chasse gardée puisque l'UDC veut, elle aussi, offrir une déduction d'éducation aux familles traditionnelles. Les Chambres fédérales ont approuvé tout récemment une défalcation de 10'000 francs pour les frais de garde des enfants par des tiers – je rappelle que, dans le canton du Jura, cette déduction est de 3'000 francs – et l'UDC, qui n'entend pas que l'on discrimine la famille traditionnelle, va lancer une initiative prévoyant la même déduction pour les mères au foyer. Ce qui a suscité la réaction de Mme Meier-Schatz, une des invitées des états généraux, laquelle est à l'origine de l'augmentation de la déduction pour frais de garde et a estimé que, contrairement à ce que souhaite ce parti, l'initiative de l'UDC va conduire l'Etat à s'immiscer dans la vie des parents pour s'assurer qu'ils gardent eux-mêmes leurs enfants.

On le voit, si le bien-être et l'épanouissement de la famille sont des credo partagés, les moyens imaginés pour la soutenir divergent passablement. D'où la nécessité de réfléchir aux différentes solutions évoquées ou déjà appliquées afin de faire émerger, dans le Jura, la formule la plus adaptée à son particularisme.

Lors des états généraux, Mme Meier-Schatz a regretté que chaque canton réinvente la roue, y aille de sa solution personnelle. Elle a demandé que les cantons harmonisent leurs efforts. Je comprends cette aspiration et il faut en tenir compte. Mais le Jura peut et doit servir d'aiguillon face à la lenteur suisse.

Je conclus en attirant votre attention sur un autre problème soulevé avec pertinence par Mme Meier-Schatz, celui des effets pervers de certaines mesures. Ainsi en va-t-il des déductions fiscales, lesquelles ont la propension à favoriser davantage les familles bénéficiant d'un revenu supérieur à 100'000 francs que celles disposant d'un revenu inférieur à 100'000 francs (par l'effet de la progressivité de l'impôt). D'où la proposition d'agir de préférence par le rabais fiscal par enfant (introduit à hauteur de 250 francs sur le plan fédéral et qui pourrait constituer une excellente solution de rechange sur le plan cantonal). A méditer, Monsieur le Ministre des Finances, au lieu de lire le journal !

Mme Agnès Veya (PS) : Le groupe parlementaire socialiste est favorable au postulat no 285. Apporter un soutien aux parents qui élèvent leurs enfants en famille nous apparaît nécessaire. Toutefois, nous souhaitons revenir sur certains points mentionnés dans le texte du postulat.

S'il est important de valoriser le travail de l'homme et de la femme au foyer, nous devons malheureusement constater qu'il en va tout autrement dans la réalité. En effet, il est difficile de valoriser le travail de l'homme ou de la femme au foyer puisqu'à ce jour l'égalité salariale homme-femme n'existe pas réellement. En raison de cette inégalité, les tâches éducatives et ménagères sont très souvent confiées à la femme. Nous pouvons sans autre imaginer que ce n'est pas toujours un véritable choix.

Aussi, aux yeux du groupe socialiste, divers points doivent être pris en compte pour apporter réellement un soutien aux parents qui élèvent leurs enfants en famille. Le travail à temps partiel doit être privilégié autant pour l'homme et la femme, ceci afin de permettre un réel partage des tâches éducatives et ménagères. Si l'auteur du postulat souhaite valoriser le travail de l'homme et de la femme et, de ce fait, mettre ces dernières sur le même pied d'égalité, il aurait pu éviter de mentionner dans son postulat la phrase suivante (je cite) : «le but recherché est de proposer un instrument particulièrement convaincant pour permettre aux parents, et particulièrement aux femmes, de concilier vie familiale et vie professionnelle».

Ensuite, il faut véritablement donner des moyens financiers aux familles en leur offrant des salaires corrects. Dès lors, nous nous demandons si certaines familles ont vraiment la possibilité de réduire leur temps de travail au vu de leurs revenus. De plus, il est nécessaire d'apporter un réel soutien aux familles avec des allocations familiales dignes de ce nom. Je profite de cette tribune pour rappeler que, lors de la révision de la loi sur les allocations familiales, le groupe socialiste s'est trouvé bien seul lorsqu'il a proposé des montants d'allocations familiales supérieurs à ceux proposés dans le message.

Le groupe socialiste estime aussi que les propositions faites dans ce postulat ne doivent en aucun cas mettre en péril l'avant-projet de tarifs pour les structures d'accueil de l'enfance. Nous aurions également souhaité que l'auteur du postulat nous parle des coûts engendrés par cette mesure de soutien.

Avant de conclure, nous tenons à relever qu'exercer une activité professionnelle devrait pouvoir être un choix autant pour l'homme que la femme et il est utile de rappeler qu'un enfant a tout d'abord besoin de parents épanouis pour avancer au mieux dans la vie. Et si, comme le disait tout à l'heure Jean-Pierre Bendit, le métier de parents est le plus beau du monde, dès lors, nous pouvons nous poser la question suivante : pour quelle raison y a-t-il aussi peu de papas qui choisissent de rester dans leur foyer pour s'occuper de leurs enfants ?

Comme je l'ai dit tout à l'heure, le groupe socialiste soutiendra le postulat mais souhaite que toutes les remarques faites à cette tribune soient prises en compte.

M. Damien Lachat (UDC) : Je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit car nous y adhérons aussi. J'ajouterai simplement que j'invite le Gouvernement à traiter ce postulat dans

les plus brefs délais et ne pas le mettre sous la pile, comme c'est parfois le cas.

Le groupe UDC soutient sans réserve la démarche et rappelle, comme cela a déjà été dit, qu'une initiative sera déposée par notre parti au niveau fédéral sur la problématique. Nous aurons encore l'occasion de débattre des détails techniques en temps voulu.

Je vous invite donc, au nom du groupe UDC, à soutenir ce postulat.

M. Hubert Godat (VERTS) : Notre groupe approuve le postulat de Jean-Pierre Bendit. Notre collègue nous invite à une réflexion nécessaire non seulement sur la manière d'organiser la vie familiale mais, au-delà, sur le bien-fondé du dogme qui voudrait qu'on travaille toujours plus pour gagner toujours plus. Il y avait tout à l'heure, dans les accents de Jean-Pierre Bendit, quelque chose de décroissant ou de «décroissanciste».

Ceci dit, il ne s'agit pas de cela. Souvent, les familles doivent travailler plus et souvent à deux, père et mère, pour nouer les deux bouts.

A un horizon un peu plus éloigné, quand on aura assez souffert du système économique actuel qui refuse à certains la dignité d'un revenu décent pour vivre, on réfléchira peut-être aussi à l'idée d'une allocation universelle, due à chacun, indépendamment de tout emploi. Nos sociétés ont les moyens de cette révolution mais, cette révolution, il faut d'abord la faire dans nos têtes.

M. Jean-Pierre Bendit (PDC) : Je remercie tous mes collègues qui sont montés à la tribune pour relever les beaux côtés de ce postulat. Et j'entends que la majorité du Parlement sera favorable à ce postulat. J'aimerais tout de même revenir sur quelques points.

Le premier, c'est sur les statistiques. J'ai passé plusieurs soirées à étudier les statistiques parce que j'aime bien les chiffres et j'ai relevé que, dans le propos de Monsieur le ministre, on parle souvent de trois femmes sur quatre qui ont une activité lucrative à côté de leur activité parentale. Dans les statistiques, il faut quand même dire que si on prend les chiffres de 2007 concernant la situation professionnelle des mères vivant en couple selon l'âge du dernier-né, le dernier-né ayant entre 0 et 4 ans, il y a 34 % de femmes au foyer. Plus 28 % des mères au foyer qui ont une occupation de moins de 50 %. Cela fait tout de même 66 % avec les personnes sans emploi, qui ont des enfants entre 0 et 5 ans, qui sont soit à la maison, soit avec un emploi de moins de 50 %. C'est la première chose à dire. Donc, dans cette phase de 0 à 5 ans, on voit que la présence à la maison d'un des parents – et là je suis tout à fait d'accord avec Agnès – est intéressante et est pratiquée. Donc, il faut arrêter de dire que c'est une minorité. C'est une majorité de deux tiers de parents au foyer ou avec une activité réduite dans les cinq premières années de la vie d'un enfant.

D'autre part, on parle toujours, dans les statistiques, de mère au foyer ou de père au foyer. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, effectivement, il y a des mères au foyer : on parle de 22 % dans l'ensemble de l'analyse ici. Il y a 22 % de mères en couple qui sont au foyer alors qu'il n'y a que 0,4 % des hommes à l'heure actuelle. Mais cette situation va évoluer avec le temps. Avec les études que les filles notamment

font aujourd'hui, je suis persuadé que, dans les décennies qui viennent, cette proportion va changer.

Et puis, dans mon texte, j'ai toujours fait bien attention, et dans tout ce que j'ai dit ce matin à la tribune, de parler de parent au foyer parce que, pour moi, à l'avenir, je viens de le dire, on va augmenter cette proportion de pères qui vont rester au foyer. Si, dans mon postulat, j'ai cité un instrument particulièrement convaincant pour permettre aux parents, et particulièrement aux femmes, de concilier vie de famille et vie professionnelle, c'est que je le cite d'un document qui est sur la tarification cantonale des institutions d'accueil de la petite enfance. Ce n'est pas moi qui l'ai inventé, c'est ce texte-là.

Voilà, après ces petites précisions, je vous remercie de soutenir ce postulat.

Au vote, le postulat no 285 est accepté par la majorité des députés.

Le président : Nous allons prendre deux résolutions. Trois résolutions ont été déposées sur le bureau du président. Une, avec l'accord de son auteur, sera traitée cet après-midi.

J'aimerais d'abord rappeler à tous les responsables des résolutions que les personnes sur le perchoir ont aussi la possibilité de signer les résolutions et que ce serait bien, à l'avenir, aussi de leur proposer.

20. Résolution no 121 Non à une révision de l'assurance chômage injuste et synonyme d'exclusion Pierre-André Comte (PS)

Le Conseil national vient de porter un coup rude à la cohésion sociale. Sa «révision» de l'assurance chômage pénalise lourdement une jeunesse privée d'emplois et accroît les difficultés des femmes et des hommes les plus fragilisés. En culpabilisant les jeunes, le Conseil national offense l'avenir du pays. En alourdissant les problèmes des chômeurs de longue durée, il tombe dans l'arbitraire. En retirant aux régions les moins riches la possibilité de prolonger la durée légale des indemnités, il fait fi de la solidarité confédérale. Dans tous les cas il se fourvoie et prend la responsabilité de semer de profondes divisions dans la société helvétique.

En exerçant une pression indue sur ceux qui ne sont pas responsables de la crise économique, la Chambre du peuple se trompe de cible et commet une grave injustice. Au lieu de chercher des réponses idoines à la question du chômage, notamment en prenant des mesures qui stimulent l'économie et la création d'emplois, elle privilégie les voies les plus discriminantes pour assainir la caisse fédérale.

La politique du Conseil national ne peut que causer un préjudice majeur au pilier de la sécurité sociale qu'est l'assurance chômage. Elle ne fera qu'augmenter la participation de l'aide sociale et de l'assurance invalidité aux victimes de la crise économique, ce qui se traduira par un nouveau transfert de charges directes aux collectivités publiques, d'où sa totale incohérence.

Les propositions du Conseil national s'inscrivent enfin dans un contexte de doute amplifié à l'égard de la démocratie et des institutions politiques chargées d'en défendre les

valeurs fondatrices. Ainsi heurtent-elles le plus simple bon sens et ne peuvent être agréées, ni par le corps électoral, ni par les cantons.

Compte tenu de ce qui précède, le Parlement jurassien :

- condamne la révision de l'assurance chômage telle qu'elle est voulue par le Conseil national et la dénonce comme un vecteur d'aggravation des problèmes sociaux liés à l'insuffisance d'emplois ou à la précarité de ceux-ci;
- s'élève contre la stigmatisation de certaines catégories de chômeurs, en particulier celle des jeunes;
- presse le Conseil des Etats de ne pas donner suite aux intentions du Conseil national; il l'invite à refuser d'entrer dans une logique qui rompt l'équilibre fédéral en aggravant les difficultés des régions les plus durement touchées par la crise;
- demande aux Chambres fédérales de proposer des mesures incitant les entreprises à engager des jeunes au chômage depuis plus de six mois (prime à l'embauche), de même que permettre, là où cela s'avère indispensable, les prolongations temporaires des indemnités.

M. Pierre-André Comte (PS) : Monsieur le Président, excusez-moi pour cette affreuse lacune. Je prends note que vous soutenez la résolution.

Chacun aura compris que la révision de l'assurance chômage telle qu'elle a été votée par le Conseil national est inadmissible. Elle est même scandaleuse à y regarder de près. Que préconise en l'occurrence la mal nommée Chambre du peuple ? De stigmatiser notre jeunesse, d'affaiblir encore les plus faibles, de contraindre les régions les plus défavorisées à de plus grandes difficultés encore. Alors même que les collectivités publiques devraient améliorer et augmenter les prestations de chômage aux populations privées d'emploi, favoriser la formation et la réinsertion, donner de l'espoir aux jeunes malhonnêtement désignés comme étant responsables de tous nos maux, le Conseil national se fourvoie délibérément et s'enferme d'une logique absurde, contraire au bon sens économique et assurément néfaste pour la cohésion sociale de notre pays.

Nous sommes, dans ce dossier, face à un coup de force contre la solidarité et la sécurité sociales autant que contre l'équilibre économique régional, lequel s'impose pourtant comme une des conditions essentielles du bon fonctionnement du fédéralisme. Dès lors, une réaction vigoureuse s'impose, non seulement au plan cantonal mais aussi à celui de la coopération intercantonale, romande ou plus large, ainsi que le suggérait dans sa question orale Monsieur le député Gilles Pierre.

Je ne veux pas en rajouter quant aux multiples arguments qui plaident contre la mauvaise action du Conseil national. Chacun aura pu lire ces derniers jours deux remarquables «tribunes» publiées dans «Le Quotidien Jurassien», signées par notre excellent collègue Serge Vifian et par le conseiller national Jean-Claude Rennwald. Revenir sur leurs observations serait redondant et je me permets de vous y renvoyer.

Mesdames et Messieurs, nous devons être unanimes à dire notre désaccord, Parlement et Gouvernement, ce dernier s'étant par ailleurs déjà distingué dans le sens de notre résolution. Dans cette affaire, Monsieur le ministre Probst, vous avez été parfait.

Tout à l'heure, dans son très beau discours, le nouveau président du Gouvernement, Charles Juillard, indiquait qu'«il est primordial dans ces moments particuliers de se serrer les coudes et de faire fi de nos divisions». «Il est des instants», ajoutait-il, «où la solidarité doit l'emporter sur le dogmatisme et la politique politicienne». Et bien, nous y sommes. Il nous faut clairement affirmer un désaccord qui rétablisse la dignité des personnes reléguées aux affres du chômage et d'une exclusion parfaitement honteuse dans une démocratie dite avancée.

Je vous remercie donc d'avance, Mesdames et Messieurs les Députés, de vous joindre avec vos groupes au soutien à la résolution «interpartis» qui vous est soumise. Notre cohésion pèsera dans l'intervention que nous adressons à la Chambre des cantons, celle où précisément les intérêts des Etats confédérés doivent être pris en compte plus qu'ils ne le sont au Conseil national.

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Le Gouvernement jurassien, vous l'avez entendu ce matin, souscrit donc à l'objectif général de garantir à l'assurance chômage un financement durable et résistant aux fluctuations conjoncturelles. Il partage le constat dressé par les experts qu'en dépit de la dernière révision qui visait déjà le même objectif d'indépendance financière face aux aléas de la conjoncture, l'assurance chômage est aujourd'hui à nouveau en déséquilibre financier.

Dans cette perspective, il adhère à l'orientation de base du projet, qui repose sur la recherche du meilleur équilibre possible des mesures relatives à l'augmentation des recettes et à celle relative à la réduction des prestations, à savoir la symétrie des efforts.

En revanche, il déplore que les assurances sociales fassent à chaque fois l'objet d'analyses et de révisions menées de manière par trop fractionnée sans tenir compte des conséquences sur le système de sécurité sociale pris dans sa globalité.

Ce manque de vision systémique et la réduction générale des indemnités contribuent inévitablement à transférer un certain nombre de charges, en particulier structurelles, de l'assurance chômage vers l'aide sociale, en d'autres termes de la Confédération sur les cantons et les communes.

Le Gouvernement a en particulier explicitement souligné sa position sur les trois points suivants :

- a) En matière d'augmentation des recettes, le Gouvernement jurassien souscrit à la hausse du taux de cotisation de 2 % à 2,2 % ainsi qu'à une hausse supplémentaire temporaire de 2,2 % à 2,4 % et l'introduction du pourcentage de solidarité dans le but d'amortir les dettes de l'assurance.
- b) Les personnes de plus de 55 ans ne devraient pas constituer un public-cible en matière d'ajustement entre la durée de la période de cotisation et la durée d'indemnisation en raison de la problématique de plus en plus aiguë de réinsertion des seniors.
- c) La recherche de l'équilibre en matière de recettes et de dépenses ne doit en aucun cas se faire aux dépens des mesures du marché du travail, lesquelles, en tant qu'instrument d'activation des demandeurs d'emploi, ont démontré toute leur pertinence et leur efficacité dans la réalisation de l'objectif principal de réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi sur le marché du travail.

De plus, dans les régions périphériques et industrielles, la libre-circulation des personnes a induit une forte progression de la main-d'œuvre frontalière et augmenté la concurrence sur le marché du travail. Cette évolution, qui devrait se poursuivre, rend la politique d'amélioration des compétences et de requalification d'autant plus importante. Pour être efficace, cette politique doit pouvoir s'appuyer sur un financement garanti et stable des mesures de marché du travail.

Ainsi que je l'ai dit ce matin mais je tiens encore une fois, au nom du Gouvernement jurassien, à le rappeler, dans son projet de révision, le Conseil fédéral proposait un équilibre et cet équilibre est ressorti totalement inversé du Conseil national qui a mis tout le poids sur la diminution des prestations. Les mesures proposées à l'encontre des jeunes demandeurs d'emploi sont complètement exagérées et, encore une fois, contreproductives. Il en est de même bien sûr des personnes de plus de 55 ans et de l'abandon de la possibilité de prolongation des indemnités de 400 à 520 accordée à nos régions, à savoir Neuchâtel, Jura et le Jura bernois.

En conséquence, il est clair, pour le Gouvernement, que l'assurance chômage a certes besoin d'être assainie mais pas de cette manière. Le Gouvernement soutient la résolution.

Et il est vrai, Monsieur le Député, vous le relevez, que le Gouvernement considère aussi qu'en ces temps difficiles, qu'en ces temps de crise, il s'agit d'être unis, de privilégier la concertation et non pas la polémique électoraliste.

M. Rémy Meury (CS-POP) : Intolérable, scandaleux, ignoble, honteux, on a tout entendu ! Les mots manquent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, pour qualifier la décision du Conseil national, après celle à peine différente du Conseil des Etats, de sanctionner les jeunes chômeurs et ceux de longue durée pour assainir les caisses du chômage.

Nous soutenons naturellement la résolution déposée par notre collègue Pierre-André Comte mais nous en profitons pour hurler notre révolte et réveiller la mémoire collective ! Une année après avoir sauvé à coup de milliards les faiseurs de crise, les créateurs de chômage qui dirigeaient ou dirigent encore l'UBS, les Chambres fédérales décident de punir les victimes, les vraies victimes de ces criminels en col blanc. Rien n'a été fait pour limiter les bonus et les salaires de ceux qui décident de fermer ou de ne plus soutenir telle ou telle entreprise car elle représente un risque financier ou simplement parce qu'elle ne garantit plus de profits juteux et immédiats avec, à la clé, des pertes d'emplois à la pelle. On renonce aujourd'hui à poursuivre les gangsters à la tête de cette banque, qui ont conduit une vaste campagne de fraude fiscale aux Etats-Unis. On leur pardonne d'avoir terni sur le plan international l'image d'un pays que nous affirmons aimer beaucoup plus qu'eux. Joyeux Noël à M. Ospel !

Par contre, pour pousser vers l'aide sociale ceux qui souffrent vraiment de la crise, là, il s'est trouvé une majorité de soi-disant représentants du peuple. Il est vrai que les partis bourgeois ne remplissent pas leurs caisses avec les contributions des chômeurs mais avec celles de l'UBS notamment.

Les conséquences sociales inéluctables de cette décision, car les sanctions ne relanceront pas l'emploi, se traduiront par des effets économiques importants pour les can-

tons, plus particulièrement pour les cantons, comme le nôtre, qui ressentent la crise plus fortement de par leur structure industrielle. Le transfert des charges des caisses de chômage vers l'aide sociale fait que les cantons devront assumer la facture.

Le Gouvernement souhaite obtenir un allongement de la durée du chômage partiel de dix-huit à vingt-quatre mois. En présentant cette démarche, le président du Gouvernement a critiqué lui aussi les décisions sanctionnant les chômeurs, comme il l'a fait en répondant à Gilles Pierre lors des questions orales, comme il vient de le faire à nouveau. Mais il a surtout fait part de son espoir de voir le Conseil des Etats apporter des corrections à ce projet au printemps prochain. C'est bien mais pas parfait, à nos yeux. Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Ministres, nous estimons que vous devez faire savoir que le Jura n'acceptera pas de payer la facture d'une décision inacceptable. Vous devez faire savoir qu'il fera partie des cantons qui lanceront un référendum si les Chambres fédérales persistent dans leur ignominie. Votre volonté, manifestée depuis trois ans, d'assainir les finances cantonales, que nous soutenons sur le principe, que nous combattons parfois dans le détail, vous impose une opposition résolue à ce transfert de charges important sur les cantons.

Au vote, la résolution no 121 est acceptée par 49 députés.

M. Yves Queloz (PDC), scrutateur : Y a-t-il des voix contre ?

Le président : On ne les compte pas. (*Brouhaha.*)

21. Résolution no 122 Préserver une identité culturelle régionale forte Raphaël Schneider (PLR)

Le Comité mixte de coopération interparlementaire entre le Conseil régional de la Vallée d'Aoste, le Parlement de la Communauté française de Belgique Wallonie-Bruxelles et le Parlement de la République et Canton du Jura, réuni lors de sa dixième session à Aoste les 23 et 24 octobre 2009,

Conscient que la préservation, la valorisation et la promotion de l'identité culturelle et de l'emploi de la langue française, sont au centre des politiques mises en place dans nos entités;

Constatant que l'identité culturelle se construit et s'enrichit tout au long de la vie de l'individu, au gré de ses rencontres et interactions;

Considérant que la diversité culturelle est un facteur de développement de nos sociétés et qu'elle participe à notre ouverture au monde;

Considérant que les échanges et la coopération avec d'autres cultures contribuent à renforcer nos identités culturelles propres;

Considérant que l'identité culturelle est dynamique et constitue dès lors une richesse inestimable;

Considérant enfin que la préservation et la valorisation du terroir et du patrimoine font partie intégrante de la construction de l'identité culturelle;

Le Comité mixte de coopération interparlementaire

Soutient l'idée d'appartenance identitaire ouverte à l'interculturalité, source de tolérance et barrière contre les conflits et le repli identitaire;

Affirme l'importance des échanges culturels et de la coopération entre nos entités dans le désir de défendre et mettre en valeur notre culture commune, marquée par l'usage de la langue française;

Affirme son attachement à la promotion de la diversité culturelle à tous les niveaux de l'éducation et de la société en général, favorisant ainsi l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, prêt à assumer ses responsabilités et sa citoyenneté dans un esprit de tolérance, dans le respect des droits de l'homme et de sa propre identité culturelle;

Encourage les pouvoirs publics à favoriser la mise en place de projets qui, à l'instar des parcs naturels, permettent entre autres, de préserver le patrimoine culturel, vecteur d'identité culturelle.

M. Raphaël Schneider (PLR) : Les 23 et 24 octobre 2009, le Comité mixte Aoste-Jura-Communauté française de Belgique était réuni à Aoste pour traiter différents sujets, lesquels ont suscité des débats fort intéressants.

La délégation jurassienne était composée de Michel Juillard, alors premier vice-président remplaçant Vincent Wermeille excusé, Pierre-André Comte, Christophe Berdat, Yves Queloz et votre serviteur, accompagnés du secrétaire du Parlement.

A l'ordre du jour figuraient l'examen de la situation politique et institutionnelle dans les trois entités, la question de la préservation et du rayonnement d'une identité culturelle régionale forte et enfin une réflexion sur les parcs naturels régionaux, frein ou ressource du développement économique.

Hormis la langue française que nous avons en commun, nous avons pu constater de grandes disparités entre les trois entités lors du traitement de ces sujets.

La résolution finale, équilibrée, a sanctionné nos échanges. A souligner qu'unaniment, vos représentants ont défendu bec et ongles l'identité jurassienne, la plaçant dans le contexte politique actuel et en regard de ce que pouvait être l'avenir institutionnel du Jura des six districts francophones.

Aux yeux de certains, cette résolution a pu paraître indéfendable sur le plan juridique. En effet, contrairement aux us et coutumes, elle ne requiert pas d'action particulière ou d'engagement spécifique du Gouvernement. Pourtant, elle est bien conforme, la loi d'organisation du Parlement stipulant à l'article 33 (je cite) : «La résolution est une déclaration sans effet obligatoire et consiste notamment en un vœu, une protestation ou un message». Voilà pour la clarification.

Suite au vote du 27 novembre 2009 contre les minarets, certains jugeront que cette résolution est inopportune, d'autres penseront au contraire qu'il est utile de rappeler notre esprit de tolérance. Je vous invite, chers collègues, à lire ce message entre les lignes et c'est d'ailleurs ainsi que nous avons pu trouver un compromis.

Dans le premier message, le huitième paragraphe parlait de multiculturalité, terme bien approprié à la Wallonie et à Bruxelles en raison d'une immigration importante. Ce terme nous semblait trop fort et il ne répondait manifestement pas à notre situation propre. Ainsi, le terme d'interculturalité a pu contenter les trois entités car, soyez rassurés, vous tous et toutes qui êtes sensibles à cette question, le Comité mixte

ne voulait pas brader notre identité. Nous en sommes fiers, nous la défendons mais nous sommes convaincus que l'ouverture à la diversité culturelle est hautement enrichissante pour la communauté humaine à laquelle nous appartenons.

Enfin, le dernier paragraphe encourage les gouvernements respectifs à favoriser la mise en place de projets qui, à l'instar des parcs naturels, permettent entre autres de préserver le patrimoine culturel, vecteur d'identité culturelle.

On le sait, le Gouvernement jurassien s'y emploie déjà, non seulement pour préserver notre patrimoine culturel mais aussi dans le cadre du développement économique de notre Canton. Les deux approches étant manifestement concomitantes pour qui se préoccupe du progrès économique, culturel et social de société jurassienne.

Au nom du Comité mixte, je vous invite à accepter la présente résolution. Merci pour votre attention.

M. Michel Probst, ministre de la Coopération : C'est avec intérêt que le Gouvernement jurassien a pris connaissance de la résolution no 122 du Comité de coopération interparlementaire liant le Conseil régional de la Vallée d'Aoste, le Parlement de la Communauté française Wallonie-Bruxelles et le Parlement de la République et Canton du Jura.

Le Gouvernement s'estime en phase avec les termes de la résolution et encourage le Parlement jurassien à l'adopter. Il rappelle que la politique jurassienne de relations extérieures s'est bâtie autour de principes fondateurs tels le respect du droit à la différence. Dans le programme de coopération Jura-Communauté Wallonie-Bruxelles 2008-2010, il est souligné dans le préambule de l'accord de programme l'importance que les deux parties accordent à la question de la diversité culturelle.

Par ailleurs, la promotion des échanges culturels a toujours été un des piliers de la coopération jurassienne, que ce soit avec les voisins de France et de Bâle ou avec des partenaires de la Communauté française de Belgique ou de la Province du Québec.

Au vote, la résolution no 122 est acceptée par 57 députés.

Le président : Nous allons suspendre ici nos travaux et je vous donne rendez-vous à 14.45 heures. A tout à l'heure.

(La séance est levée à 12.45 heures.)